



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

LOI DE FINANCES 2022

DOCUMENT DE STRATEGIE D'ENDETTEMENT PUBLIC ET DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE 2022

STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2022-2024

Novembre 2021

COMITÉ NATIONAL
DE LA DETTE PUBLIQUE



VERSION FRANÇAISE

TABLE DES MATIERES

Liste des Tableaux	3
RESUME EXECUTIF	4
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE	7
I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public.....	7
I.1.1. Cadre juridique.....	7
I.1.2. Cadre institutionnel.....	8
I.2. Objectifs de la gestion de la dette publique	9
I.3. Portée / Champ de la stratégie d'endettement public.....	10
CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE GESTION DE LA DETTE ET PERSPECTIVES	11
II.1. Environnement international	11
II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques	13
II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise	13
II.2.2. Perspectives macroéconomiques	15
II.3. Notation souveraine	18
CHAPITRE III : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2021	19
III.1. Evolution récente de la dette publique.....	19
III.1.1. Encours de la dette de l'Administration Centrale et à garantie publique 2019– 2021	19
III.1.2. Encours de la dette des entreprises et établissements publics.....	20
III.1.3. Décaissements 2019 – 2021.....	21
III.1.4. Service de la dette de l'Administration Centrale 2019– 2021	22
III.1.5. Nouveaux engagements contractés sur la période 2019– 2021	23
III.1.6. Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) et profil de décaissements.....	25
III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation au 31 Août 2021	26
III.2.1. Evaluation des cibles de la stratégie 2021-2023 à fin 2021	26
III.2.2. Evaluation des tirages par instrument.....	27
III.2.3. Evaluation des nouveaux engagements signés par instrument.....	29
III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2021	31
CHAPITRE IV : STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2022-2024 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2022	33
IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'État sur la période 2022 – 2024.....	33
IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022	35
IV.2.1. Plafond des nouveaux engagements de l'Administration Centrale pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022.....	35
IV.2.2. Plafond des avals à accorder par l'Administration Centrale pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022	36
IV.2.3. Plafond des nouveaux engagements des Entreprises et Etablissements Publics, et Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022	36
IV.3. Présentation et analyse comparée des stratégies alternatives pour la période 2022-2024.....	36
IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2022.....	39
IV.4.1. Endettement extérieur en 2022.....	39
IV.4.2. Endettement intérieur en 2022.....	42
IV.4.3. Dette avalisée en 2022	42
IV.5. Fixation du plafond des nouveaux engagements des entreprises publiques et Collectivités Territoriales Décentralisées par type d'instrument pour l'année 2022	43
IV.6. Plan Annuel de Financement de l'Administration Centrale 2022.....	44
IV.7. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2030	45
CONCLUSION	47
GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE	48

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Cibles visées par la stratégie d'endettement	6
Tableau 2: Indicateurs clés de l'économie Camerounaise -	17
Tableau 3: Evolution de la notation souveraine du Cameroun	18
Tableau 4: Evolution récente de la dette publique de l'administration centrale	19
Tableau 5 : Décaissements de la dette publique 2019- 2021 (en milliards de FCFA)	21
Tableau 6 : Service de la dette de l'Administration Centrale hors Restes à Payer et BTA (en milliards de FCFA)	22
Tableau 7 : Rééchelonnements du service de la dette reçus dans le cadre de l'initiative du G20- ISSD (en milliards de FCFA)	23
Tableau 8 : Engagements pluriannuels de 2019 à 2021 (en milliards de FCFA)	24
Tableau 9 Profil indicatif des décaissements extérieurs suivant termes des conventions (en milliards de FCFA)	25
Tableau 10 Evaluation des cibles d'endettement	26
Tableau 11 Evaluation de l'exécution de la stratégie 2021-2023 en termes de décaissements extérieurs par instrument de dette ..	27
Tableau 12 Evaluation de l'exécution de la stratégie 2021-2023 en termes de décaissements intérieurs par instrument	28
Tableau 13 : Engagements extérieurs signés en 2021 (à fin 2021) en milliards de FCFA	29
Tableau 14: Engagements intérieurs signés en 2021 (à fin 2021) en milliards de FCFA	30
Tableau 15 : Indicateurs de coûts et risques au 31/12/2021	31
Tableau 16 : Cibles visées à fin 2024	33
Tableau 17 : Détermination du besoin d'endettement 2021-2023	34
Tableau 18 : Comparaison des 04 stratégies définies	38
Tableau 19 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2022 : base décaissements	39
Tableau 20 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2022 : base engagements	40
Tableau 21 : Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2022, base décaissements	42
Tableau 22 : Termes indicatifs de l'endettement extérieur des démembrements de l'Etat pour l'année 2022	43
Tableau 23 : Termes indicatifs de l'endettement intérieur des démembrements de l'Etat pour l'année 2022	43
Tableau 24 : Plan Annuel d'Endettement 2022	44

Liste des Graphiques

Graphique 1 : évolution du taux de croissance du PIB	16
Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2021 par type de créancier	32
Graphique 3 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2021 par type de taux d'intérêt	32
Graphique 4 : Répartition du portefeuille de la dette à fin 2021 par devise	32
Graphique 5 :: Evolution des indicateurs d'endettement clés	45

RESUME EXECUTIF

Suivant le Règlement N°12/07-UEAC-186-CM-15 adopté en mars 2007 par les Etats membres de la CEMAC, il est prescrit à chaque Etat de procéder à la mise en place d'une politique d'endettement public fixant les orientations globales en matière d'emprunts publics et de gestion de la dette (art. 4).

C'est dans ce cadre que le Cameroun a pris l'engagement, sous la houlette du Comité National de la Dette Publique (CNDP), d'élaborer une stratégie d'endettement conforme aux standards internationaux.

La stratégie d'endettement public à implémenter sur la période 2022-2024 se propose de guider les décisions du Gouvernement en matière d'endettement, dans un environnement économique orienté entre autres vers (i) la poursuite de la mise en œuvre du Plan global de riposte contre la COVID-19, (ii) l'accélération de la mise en service des projets structurants, (iii) la reconstruction et la redynamisation économique des régions affectées par les crises sécuritaires en particulier celles du Nord-ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-nord, (iv) l'accélération du processus de décentralisation, (v) l'exécution du nouveau Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, couvrant la période 2021-2024, et (vi) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND30).

Le périmètre de gestion de la dette publique visé dans cette stratégie englobe tous les passifs du secteur public (Administration Centrale, Collectivités Territoriales Décentralisées et Sociétés publiques) sous formes de dette.

De l'évaluation à fin 2021 de la stratégie 2021-2023 suivant les cibles, il ressort que six (06) cibles sur les sept (07) fixées à l'horizon 2023 seraient sur la bonne trajectoire. Cependant la maturité moyenne du portefeuille de la dette, estimée à 7,3 ans à fin 2021, s'écarterait de la cible de 10 ans projetée à fin 2023.

Suivant l'évaluation par instrument de dette, et tenant compte des évolutions observées suite à la signature de deux ordonnances

présidentielles relatives au relèvement du plafond des emprunts extérieurs à 1 100 milliards de FCFA, il ressort des dépassements pour nombre d'instruments, toutefois contenus en dessous du plafond global.

Fort de cela, et considérant des divers engagements pris par l'Etat au cours de l'année (nouveau Programme Economique et Financier...), il apparaît nécessaire d'ajuster la stratégie en cours.

Ainsi, sur la période 2022-2024, la Stratégie d'endettement retenue vise à contenir le taux d'endettement à un niveau inférieur à 50% du PIB. Les principales autres cibles sont les suivantes : (i) un portefeuille de la dette publique constitué de 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure ; (ii) une proportion de dette extérieure libellée en Dollar US inférieure à 25% ; (iii) un taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur à 2,5% ; (iv) un portefeuille de la dette contenant moins de 10% de dette intérieure à court terme, et moins de 20% de dette à taux d'intérêt variable et (v) une maturité moyenne du portefeuille de la dette publique supérieure à 12 ans pour soutenir le recours prioritaire aux emprunts concessionnels.

Suivant le Cadrage Budgétaire à Moyen Terme de la période 2022-2024, le budget de l'Etat devrait s'équilibrer en ressources et dépenses à 17 422 milliards de FCFA pour la période, dont 5 680 milliards de FCFA en 2022. Le besoin de financement de l'Etat pour la période serait d'environ 5 613 milliards de FCFA, dont 2 040 milliards de FCFA pour l'année 2022. Le besoin d'endettement de l'Etat qui en découlerait est évalué à environ 5 119 milliards de FCFA, dont 1 763 milliards de FCFA en 2022, correspondant à 6,6% du PIB.

Tenant compte des risques budgétaires des Démembrements de l'Etat et de l'évolution du processus de décentralisation au Cameroun, il est fixé pour la période 2022-2024, des plafonds d'endettement pour l'Administration Centrale d'une part, et les Entreprises et Etablissements publics ainsi que les Collectivités

Territoriales Décentralisées (CTD), d'autre part. Le relèvement des plafonds d'endettement et des garanties de l'Administration Centrale se fait par voie d'Ordonnance du Chef de l'Etat ou suivant une Loi de Finances rectificative, tandis que celui des emprunts directs des démembrements de l'Etat relève de la compétence du Ministre des Finances, en fonction de la capacité de remboursement des bénéficiaires et suivant la loi portant Régime Financier de l'Etat.

Ainsi, pour la période 2022-2024 :

- ✓ le plafond des nouveaux engagements extérieurs de l'Administration Centrale est fixé à 1 950 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA pour l'année 2022 ;
- ✓ Les appuis budgétaires attendus sont évalués à 688 milliards, dont 369 milliards pour l'année 2022 ;
- ✓ Le plafond des nouveaux engagements intérieurs pour l'Administration Centrale est fixé à 1 050 milliards de FCFA, dont 350 milliards pour l'année 2022, à contracter par voie d'emprunts obligataires ;
- ✓ Aussi, le Trésor Public fera recours en 2022 à l'allocation de DTS d'un montant de 100 milliards de FCFA (une quote-part étant utilisée en 2021) ;
- ✓ Le plafond des avals/garanties à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure est maintenu à 280 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA pour l'Année 2022 ;
- ✓ Le plafond des garanties de l'Administration Centrale pour la dette extérieure est fixé à 120 milliards de FCFA, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2022 ;
- ✓ Le plafond des nouveaux engagements extérieurs directs des Entreprises et Etablissements Publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées sur la période est fixé à 300 milliards de FCFA, dont 100 milliards de FCFA en 2022 ;
- ✓ Le plafond des nouveaux engagements intérieurs directs des Démembrements de l'Etat, est fixé à 450 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2022.

Ces engagements sont contractés uniquement après un avis favorable et sans réserve du Comité National de la Dette Publique (CNDP). Aussi, il importe de relever que suivant les dispositions de l'article 54 de la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques, la garantie de l'Etat est accordée par décret après l'avis du Ministre des Finances et ne devrait pas dépasser une durée de cinq (05) ans (Art 54 à revoir)

La stratégie d'endettement retenue après analyse des coûts et risques (S4) semble être la plus optimale et devrait permettre d'atteindre les cibles fixées à l'horizon 2024 et les objectifs en matière de la gestion de la dette publique.

Le Plan Annuel de Financement pour 2022 prévoit la couverture du besoin d'endettement de l'Etat, évalué à 1 763 milliards de FCFA, par des emprunts extérieurs de 1 186 milliards de FCFA, et des emprunts intérieurs de 577 milliards de FCFA. Les tirages extérieurs comprennent 747 milliards de FCFA de prêts projet et 70 milliards de FCFA en équivalent DTS et les emprunts intérieurs contiennent un encours de fin d'année des BTA de 227 milliards de FCFA.

La mise en œuvre de cette stratégie devrait maintenir la dette publique viable avec un risque de surendettement qui demeurera élevé. Afin de maintenir cette dette publique sur une trajectoire viable en visant un retour progressif et dans un horizon de moins de 03 ans, du risque de surendettement du pays d'un niveau élevé à modéré voire faible, il est préconisé entre autres : (i) l'amélioration des recettes fiscales ; (ii) le renforcement de la capacité de mobilisation des recettes d'exportations, soutenue par la mise en place d'une véritable politique d'import de substitution ; (iii) la maîtrise du déficit budgétaire et le contrôle du rythme et de la qualité d'endettement, (iv) l'amélioration des politiques et institutions nationales en matière de gestion des finances et de la dette publique (v) l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des projets et programmes afin d'achever leur réalisation dans les délais.

INTRODUCTION

La stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique est le plan que l'Etat entend mettre en œuvre à moyen terme pour répondre à ses besoins de financement afin de parvenir à la composition souhaitée du portefeuille de la dette publique en termes de coûts et risques. Elle fixe, pour une période définie, le cadre général dans lequel doit être conduite la politique Gouvernementale en la matière, en cohérence avec (i) les autres politiques budgétaires et les orientations des différents programmes en cours, et (ii) le programme de convergence multilatérale de la sous-région CEMAC.

Dans le but de maintenir la dette publique viable avec un risque de surendettement au plus modéré, la présente stratégie ambitionne de (i) couvrir le besoin d'endettement de l'Etat

à moindres coûts et risques, tout en préservant la viabilité de la dette, et (ii) promouvoir le développement du marché financier domestique. Aussi, l'Etat pourra recourir aux Partenariats Publics Privés (PPP).

Les cibles visées à la fin de la période de référence (2022-2024) ont été ajustées par rapport à celles fixées dans la précédente stratégie (2021-2023), tenant compte des indicateurs réalisés en fin de période, des caractéristiques du portefeuille de la dette publique existante, ainsi que des vulnérabilités de l'économie aux chocs économiques et financiers. Ces cibles sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Tableau I : Cibles visées par la stratégie d'endettement

<i>Indicateurs</i>	<i>Cibles à fin 2022 (SEMT 2020-2022)</i>	<i>Cibles à fin 2023 (SEMT 2021-2023)</i>	<i>Cibles à fin 2023 (SEMT 2022-2024)</i>
<i>Ratio de dette publique et à garantie publique PIB</i>	≤ 40%	≤ 50%	≤ 50 %
<i>Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure/ Dette intérieure</i>	77% / 23%	76% / 24%	75% / 25%
<i>Taux d'intérêt moyen du portefeuille</i>	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%
<i>Part de dette intérieure à court terme (maturité initiale ≤ 1 an)</i>		≤ 10%	≤ 10%
<i>Part de dette à taux d'intérêt variables</i>	≤ 20%	≤ 25%	≤ 20%
<i>Dette libellée en dollar US</i>	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%
<i>Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique</i>	≥ 11 ans	≥ 11 ans	≥ 12 ans

Source : CNDP

Le présent document est organisé en quatre chapitres portant sur : (i) la définition du cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public, des objectifs et du champ de couverture de la stratégie ; (ii) la description de l'environnement macroéconomique et de marché et l'énoncé des perspectives sur la

période de référence ; (iii) le rappel de l'évolution récente de la dette publique et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie en cours , et (iv) la présentation de la SEMT 2022-2024 adoptée après analyse des différentes stratégies alternatives, sous les scénarii de base et de choc.

CHAPITRE I : CADRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Ce chapitre présente le cadre juridique et institutionnel, les objectifs de la gestion de la

dette publique au Cameroun, ainsi que le champ couvert par la stratégie d'endettement.

I.1. Cadre juridique et institutionnel de gestion de l'endettement public

I.1.1. Cadre juridique

L'endettement public au Cameroun est encadré par un texte communautaire et des textes nationaux.

Le **Règlement N°12/07- UEAC- 186-CM-15 du 19 mars 2007 portant Cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de la CEMAC** fixe les règles applicables en matière d'endettement et celles relatives entre autres (i) au champ d'application, aux objectifs et finalités de la politique d'endettement, à la délimitation des compétences, aux structures de coordination (ii) aux processus et procédures d'emprunts et de garanties publics et (iii) au contrôle et audit. Suivant l'article 4, alinéa 2, dudit règlement, chaque Etat de la CEMAC doit procéder à l'élaboration d'une stratégie d'endettement public à annexer à la Loi de Finances.

La **Constitution** fixe les bases fondamentales de l'encadrement de l'endettement public. Elle donne au Président de la République le pouvoir d'engager le pays en termes d'endettement public. Ce pouvoir peut être délégué à une autorité à travers un Décret d'habilitation.

La **Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques**, complétant et modifiant certaines dispositions de la Loi de 2007, fixe les principes et délimite les compétences administratives en matière d'endettement et de contrôle des fonds publics issus des engagements extérieurs de l'Etat et de ses démembrements. L'article 8 de ladite Loi, exige que les financements extérieurs apportés aux entités publiques soient soumis à l'approbation préalable du Ministre des

Finances, par ailleurs Président du CNDP. Suivant l'article 10, le niveau d'endettement global des administrations publiques devrait être intégré dans le cadre budgétaire à moyen terme de l'Etat.

La **Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques**, définit les principes que l'Etat doit respecter dans sa législation et les bonnes pratiques, aussi bien en matière de gestion des fonds publics que des ressources d'emprunts extérieurs. Suivant l'article 23 de ladite Loi, le Gouvernement publie les informations détaillées sur la composition de son endettement interne comme externe, de ses actifs financiers et de ses principales obligations financières, notamment les garanties accordées aux entités publiques comme privées, etc. L'endettement financier consolidé de l'ensemble des administrations publiques devrait également être publié, conformément à l'article 24.

La **Loi de Finances** assortie de ses annexes, notamment la **Stratégie d'endettement public**, fixe quant à elle chaque année, le plafond d'endettement public. Elle autorise le Président de la République à modifier le plafond d'endettement public par voie d'Ordonnances.

Les Lois N° 2017/010 et N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant respectivement statut général des établissements publics et des entreprises publiques, donnent les orientations d'endettement de ces entités publiques dans le respect de la réglementation et des procédures y afférentes, en vigueur.

La Loi N° 2019/024 du 24 décembre 2019, portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), notamment les articles 76, 373, 399 et 418 relatifs à la situation de l'endettement accompagnée de la stratégie d'endettement des CTD.

Les textes réglementaires sont constitués des décrets organiques et autres textes, qui régissent à divers niveaux le processus d'endettement public.

Il s'agit entre autres des textes portant organisation et réaménagement du Gouvernement, qui fixent les prérogatives des principaux acteurs de la chaîne d'endettement. À ces textes, s'ajoutent les circulaires relatives à la préparation et l'exécution des budgets, des décrets d'habilitation, qui constituent un mécanisme de délégation du pouvoir de

signature des accords et conventions, dévolu au Chef d'Etat par la Constitution.

La Circulaire N°001/CAB/PRC du 30 août 2021, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 donne les grandes orientations sur l'endettement public. Les points 49 à 52 de ladite circulaire précisent entre autres, qu'en matière de gestion de la dette publique, tous (i) les dossiers d'emprunts de l'Etat et de ses démembrements (y compris les CTD), de l'ensemble du secteur public et du secteur privé garantis par l'Etat ou ses démembrements, ainsi que (ii) les demandes de garanties et de rétrocessions adressées à l'Etat, (iii) les émissions d'obligations et (iv) tous les projets financés selon le modèle PPP, devront obligatoirement être soumis à l'avis préalable du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

1.1.2. Cadre institutionnel

Acteur principal du processus d'endettement public, le **Président de la République** est l'unique détenteur du pouvoir de négociation et de ratification des accords et conventions internationaux. Toutefois, en matière d'endettement public, son pouvoir de ratification des accords et conventions de prêts est assujéti à l'approbation préalable du Parlement.

Le **Parlement** est l'organe stratégique en matière d'endettement public et de gestion de la dette publique.

Le **Conseil Constitutionnel** est l'instance compétente en matière de contrôle de la constitutionnalité. A ce titre, il statue, entre autres, sur la constitutionnalité des lois, des traités et accords internationaux, en matière d'endettement public.

La **Cour suprême** constitue l'organe de contrôle juridictionnel de la Loi de Finances, à laquelle est annexée la stratégie d'endettement. Elle s'appuie sur deux organes pour déployer ses actions à savoir : la **Chambre Administrative** et la **Chambre des Comptes**. Cette dernière est responsable, entre autres, du contrôle des comptes de l'Etat, des Etablissements Publics, des Entreprises Publiques et Parapubliques bénéficiaires de l'aval ou de la rétrocession de l'Etat en matière d'emprunts extérieurs.

Le **Gouvernement** est l'organe opérationnel en matière de gestion de la dette publique. A ce titre, il est chargé : (i) d'élaborer la stratégie d'endettement ; (ii) de négocier et ratifier, par délégation du Président de la République, les accords de financement ; (iii) d'exécuter les grandes orientations de la politique d'endettement et de gestion opérationnelle de la dette, définies dans la stratégie d'endettement et (iv) de mettre en œuvre les projets.

Les organes de gestion des entreprises et établissements publics et des CTD approuvent toutes les conventions, y compris les emprunts, les avals et demandes de garantie de l'Etat en respect de la réglementation en vigueur.

La coordination de la gestion de la dette publique est assurée par le **Comité National de la Dette Publique (CNDP)** conformément au Décret N° 2008/2370/PM du 04 août 2008 portant création, organisation

1.2. Objectifs de la gestion de la dette publique

Pour la période 2022-2024, la politique de financement du déficit budgétaire, essentiellement axée sur l'endettement, s'appuiera sur la mise en œuvre de la présente stratégie d'endettement et de gestion de la dette publique à moyen terme.

Cette politique de financement et d'endettement public devrait demeurer ambitieuse, mais prudente.

Au niveau institutionnel : le Gouvernement poursuivra la mise en application du Règlement CEMAC sus évoqué, notamment par :

- ✓ La consolidation du rôle du CNDP, à travers la saisine systématique du Comité pour toute requête de financement extérieur et intérieur (Administration Centrale et démembrements de l'Etat, y compris les Collectivités Territoriales Décentralisées et les sociétés publiques), en vue d'obtenir son avis motivé préalablement à la sollicitation du décret d'habilitation du Chef de l'Etat et l'adoption par les organes de gestion des démembrements de l'Etat ;
- ✓ L'application effective du manuel de procédures relatif aux opérations d'emprunts et de gestion de la dette publique, validé par le CNDP conformément aux exigences du

et fonctionnement dudit Comité. Cette instance a pour mission de coordonner et suivre la politique nationale en matière d'endettement public et de veiller à sa mise en cohérence avec les objectifs de développement et la capacité financière de l'Etat. La saisine du Comité est obligatoire et a un effet suspensif sur toute procédure d'endettement public, intérieur et extérieur, aussi bien pour l'Administration Centrale que pour les démembrements de l'Etat (Sociétés publiques, Collectivités Territoriales Décentralisées).

Règlement N°12/07- UEAC- 186-CM-15 du 19 mars 2007. Ce manuel doit être renforcé par les manuels de procédures internes à chaque Administration impliquée dans la gestion de la dette publique ;

Au niveau stratégique : Le Gouvernement poursuivra la recherche optimale des financements pour couvrir le besoin de financement de l'Etat en optimisant les coûts et les risques. Il poursuivra également la gestion active de la dette afin de maîtriser les coûts et risques du portefeuille, conformément aux cibles fixées et la recherche du financement vert. Ceci devrait se faire :

- ✓ Pour la dette extérieure, par (i) la mobilisation prioritaire des financements concessionnels et le recours aux financements non concessionnels, uniquement pour la réalisation des projets dégagant des rentabilités financière et socio-économique avérées et pour lesquels des financements concessionnels ne sont pas disponibles ; (ii) la transparence dans la gestion de la dette publique et la poursuite de la communication y afférentes, et (iii) l'allocation optimale des ressources d'emprunts aux projets et programmes bénéficiaires ;

- ✓ Pour la dette intérieure, par (i) la priorisation de l'émission des titres à moyen et long termes ; le recours aux financements directs bancaires n'étant possible que pour les prêts ayant des termes plus favorables que les titres publics ; (ii) la dynamisation du marché secondaire à travers la sensibilisation, la transparence et le maintien des échanges avec les différents investisseurs.
- ✓ Le suivi des nouveaux prêts garantis et des PPP's, dont la contractualisation devrait se faire après avis favorable du CNDP et suivant les limites prédéfinies dans la stratégie d'endettement annexée à la Loi de Finances ;
- ✓ L'évaluation des différents risques liés au portefeuille de la dette publique et l'identification des mesures d'atténuation ;
- ✓ La finalisation de l'audit des arriérés intérieurs et autres dettes flottantes, commandité par le Ministère des Finances ;

Au niveau opérationnel : un accent sera mis sur :

- ✓ Le règlement du service de la dette à bonne date et l'apurement progressif des arriérés intérieurs ;
- ✓ La mobilisation des ressources à travers une programmation efficiente des tirages extérieurs et des émissions des titres publics ;
- ✓ Le respect des plafonds d'endettement fixés par instrument de dette pour l'Administration Centrale et ses démembrements ;
- ✓ La restructuration de certaines catégories de la dette intérieure et l'allongement des maturités des instruments ;
- ✓ L'information continue, et transparente des différents acteurs de la chaîne d'endettement et du grand public sur la gestion de la dette publique et l'utilisation des ressources d'emprunts.

1.3. Portée / Champ de la stratégie d'endettement public

Le champ d'application de la gestion de la dette publique au Cameroun englobe certains passifs du secteur public (Administration Centrale, Collectivités Territoriales Décentralisées, Sociétés Publiques) sous forme de dette, obligeant ledit secteur à effectuer en faveur du créancier, un ou plusieurs paiements d'intérêts et/ou de principal, à une ou des dates futures.

Dans la présente stratégie, outre les données et agrégats de dette de l'Administration Centrale, les données des autres entités du secteur public sont progressivement prises en compte conformément aux bonnes pratiques, aux engagements pris auprès des partenaires

financiers et techniques, et au Manuel de statistiques des finances publiques de 2014.

Cette stratégie intègre des éléments de stratégie d'endettement des Démembrements de l'Etat, notamment les plafonds d'endettement pour les prêts directs des sociétés publiques et des CTD. Ces plafonds pourront être revus à la hausse par le Ministre des Finances, en fonction de la demande et de la capacité de remboursement des entités bénéficiaires, après avis préalable du Comité National de la Dette Publique (CNDP) et conformément aux textes en vigueur.

CHAPITRE II : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE DE GESTION DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

II.1. Environnement international

Avec un PIB aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie, l'économie mondiale s'améliore grâce à l'intensification des campagnes de vaccination contre le coronavirus et l'implémentation de diverses mesures budgétaires importantes prises par les gouvernements.

Selon les Perspectives de l'Economie Mondiale d'octobre 2021, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial prévue pour 2021 se situerait à 5,9 %, partant d'une récession de 3,4% en 2020. Après 2022 où elle s'établirait à 4,9 %, la croissance mondiale devrait être plus modérée et s'établir à environ 3,3 % à moyen terme.

S'agissant de l'inflation, la montée observée s'explique par les inadéquations entre l'offre et la demande liées à la pandémie et à la hausse des cours des produits de base par rapport à leur faible niveau d'il y a un an. Pour le FMI, les pressions sur les prix devraient, pour la plupart, s'atténuer en 2022.

Pour ce qui est de la dette publique mondiale, elle devrait continuer de se situer à des niveaux records (proches, mais inférieurs à 100 % du PIB) en 2021 et ce jusqu'en 2026, selon le FMI.

Aussi, en vue d'accroître les avoirs de réserve de tous les pays, et proportionnellement à leurs quotes-parts, le Conseil des gouverneurs du FMI a approuvé une allocation générale des Droits de Tirages Spéciaux (DTS) d'un montant 456 milliards de DTS correspondant à 650 milliards de dollars US mis en vigueur le 23 août 2021.

Dans les pays avancés, la croissance du PIB est estimée à 5,6% et 4,4% respectivement pour les années 2021 et 2022. La dette publique de ce groupe de pays est projetée à 121,6% du PIB

en 2021 et 119,3% en 2022. La production globale de ce groupe devrait retrouver sa trajectoire d'avant la pandémie en 2022 et la dépasser de 0,9 % en 2024. En outre, ces pays devraient connaître à court terme des pressions inflationnistes modérées, dont l'effet diminuera progressivement (3,6 % en moyenne dans les derniers mois de cette année avant de revenir à 2 % au premier semestre 2022).

Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance, en lien avec l'apparition du variant Delta, sont de l'ordre de 5% et 5,2% respectivement en 2021 et 2022. La Banque Centrale américaine table quant à elle sur une croissance de 5,9% du PIB en 2021 contre 7% estimée précédemment. Pour les années 2022 et 2023, la FED projette des taux de croissance du PIB respectifs 3,8% et 2,5%. Dans le même temps, avec la flambée des cours des matières premières et de l'énergie, la FED a relevé ses prévisions d'inflation. Ainsi, le taux d'inflation aux Etats-Unis devrait se situer à 4,2% en 2021 contre 3,4% prévu initialement, avant de ralentir à 2,2% en 2022. Néanmoins afin de favoriser des injections de liquidité, la FED maintient ses taux directeurs dans une fourchette historiquement basse de 0% à 0,25% et ses achats d'obligations sur les marchés financiers. La dette publique des États-Unis devrait se situer à 133,3% du PIB à fin 2021 et 130,7% en 2022, suivant les dernières projections du FMI.

Dans la zone euro, des niveaux de croissance de 5% en 2021 et de 4,3% en 2022 sont estimés par le FMI. S'agissant de l'inflation, l'institution prévoit une hausse des prix à la consommation de 1,9% en 2021 et de 1,5% en 2022. Quant à la dette publique dans cette union monétaire, elle devrait suivre sa tendance haussière pour se chiffrer à 98,9% du PIB en 2021 et ralentir à 96,3% du PIB en 2022, selon le FMI.

En France, le FMI estime à 6,3% la croissance du PIB pour l'année 2021. Pour 2022, la croissance se situerait à 3,9%. Dans le Projet de Loi de finances 2022 (PLF 2022), le Gouvernement table sur une croissance de 4% en 2022. L'inflation totale, est projetée à 1,8 % en moyenne annuelle en 2021 du fait des effets des hausses des coûts des intrants industriels. En 2022 et 2023, l'indice des prix à la consommation harmonisé devrait se chiffrer respectivement à 1,4% et 1,3%, du fait de la stabilisation des cours des matières premières et des coûts de transport. La dette publique de la France est estimée à 115,8% du PIB en 2021, en légère hausse par rapport à 2020, ou elle se situait à 115,1% du PIB.

Dans les pays émergents, la croissance économique devrait se chiffrer à 6,4% en 2021 et 5,1% en 2022, pour une dette publique avoisinant 64,3% du PIB en 2021 et 65,8% en 2022.

En Chine, le FMI prévoit une croissance de 8% en 2021 et 5,6% en 2022. Toutefois, l'activité industrielle et la croissance en Chine sont menacées par les pénuries d'électricité. Cette pénurie est la conséquence d'un approvisionnement en charbon insuffisant, et du durcissement de la réglementation anti-pollution adopté par le pays. En effet, le gouvernement chinois s'est engagé à réduire son intensité énergétique d'environ 3 % en 2021, afin de respecter ses objectifs de lutte contre le dérèglement climatique. Quant à l'inflation, malgré la hausse du coût des intrants, elle devrait rester maîtriser à 1,2% selon l'OCDE. La dette publique chinoise est estimée à 68,9% du PIB à fin 2021 et 72,1%, selon le FMI.

En Afrique subsaharienne, les prévisions du FMI font état d'une reprise substantielle en 2021 et 2022, avec des croissances attendues respectives de 3,7% en 2021 et 3,8% en 2022.

Au Nigéria, la croissance économique projetée par le FMI est de 2,6% en 2021 et de 2,7% en 2022, sur la base d'une reprise espérée des prix et de la production du pétrole brut. Cependant, le pays souffre d'une forte augmentation des prix à la consommation, avec une variation annuelle des prix qui devrait atteindre 15,97% en moyenne en 2021. La dette publique est estimée à 35,7% du PIB en 2021, et augmentera de 1,2% en 2022.

En Afrique du Sud, selon le FMI, le taux de croissance du PIB devrait s'établir à 5% en 2021 et à 2,2% en 2022, tandis que les prix à la consommation devraient enregistrer une variation annuelle moyenne de 4,28% en 2021, et 4,47% en 2022. La dette publique du pays est estimée à 68,8% du PIB à fin 2021.

Dans la zone CEMAC, à la suite de la tenue par visioconférence, du sommet extraordinaire des Chefs d'Etat le 18 Août dernier, présidé par SE Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, il a été recommandé entres autres aux Etats membres : (i) de finaliser et de conclure des programmes avec le FMI, en vue de conférer à la stratégie régionale de relance son caractère communautaire et solidaire ; (ii) de privilégier la mobilisation des ressources sur financements concessionnels ainsi que les Partenariats Public-Privé (PPP).

Suivant les prévisions de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), la croissance en 2021 devrait se situer à 1,6% du PIB et en 2022 à 3,3%. Quant à l'inflation, elle devrait se situer à 2,0% en 2021 et remonter à 2,4% en 2022.

L'allocation des DTS approuvée par le FMI a porté sur environ 1,5 milliards de dollars pour les pays membres de la sous-région, dont 393 millions de dollars (220 milliards de FCFA), pour le Cameroun.

II.2. Evolution récente de l'économie camerounaise et perspectives macroéconomiques

II.2.1. Evolution récente de l'économie camerounaise

L'activité économique nationale a été marquée au cours de ces dernières années, par : (i) les effets de la crise de la Covid-19 en liaison avec les mesures restrictives prises aux niveaux national et international pour lutter contre la pandémie ; (ii) les conséquences de la crise sécuritaire dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (iii) les effets de l'incendie survenu à la Société Nationale de Raffinerie (SONARA) ; (iv) la baisse des cours des principales matières premières exportées, etc.

Ainsi, le taux de croissance réel a connu une décélération en 2019 et 2020, passant de 4% en 2018 à 3,5% en 2019 et 0,5% en 2020. En 2021, il est envisagé un regain d'activité avec une croissance estimée à 3,5%. Cette évolution serait soutenue par le dynamisme du secteur non pétrolier en liaison avec l'accroissement de la demande extérieure couplée aux facilités d'approvisionnement en matières premières de l'étranger, du fait notamment du relâchement progressif des contraintes imposées par la crise sanitaire de la Covid-19 et de la mise en œuvre de plusieurs initiatives de soutien aux entreprises en vue de favoriser une relance post Covid-19.

Sur un plan sectoriel, les ralentissements de l'activité économique observés en 2019 et 2020, ont principalement été induits par des forts reculs enregistrés aussi bien dans le secteur primaire que dans le secteur tertiaire.

Dans le secteur primaire, l'activité a connu une croissance de 3,9% en 2019 et 0,6% en 2020 du fait notamment de la contraction de la demande extérieure dans les branches orientées à l'exportation.

Le secteur tertiaire a également enregistré une baisse de l'activité de 2,5 points entre 2019 et

2020, en relation avec la forte contraction de l'activité dans les branches du commerce, de la restauration et l'hôtellerie, du transport du fait des effets de la fermeture des frontières qui a entraîné une baisse du nombre de touristes, et l'application stricte des mesures restrictives de déplacement des personnes et des biens.

Le secteur secondaire a connu une relative résilience en 2019 et 2020 en liaison avec (i) la bonne tenue de la production des hydrocarbures du fait de l'entrée en production de nouveaux puits depuis 2019 et (ii) l'accroissement de la demande intérieure adressée aux entreprises locales, du fait de la baisse sensible des importations des produits agroalimentaires de grande consommation et la réduction des produits de la contrebande.

S'agissant des emplois du PIB, la demande intérieure est restée soutenue par la dynamique de la consommation publique et privée. En effet, le ratio de la consommation au PIB est passé de 83,6% en 2018 à 84,7% et 85,6% respectivement en 2019 et 2020, soit un accroissement de 2 points en deux ans. Par ailleurs, le ratio de l'investissement au PIB a connu un net recul sur la même période passant de 19,6% en 2018 à 19,1% et 17,8% en 2019 et 2020. Ce fort recul observé en 2020 est imputable à la baisse sensible des dépenses d'investissement du Gouvernement en liaison avec la réduction des marges budgétaires générée par la baisse de l'activité et la hausse des dépenses de fonctionnement en faveur de la prise en charge des dépenses liées à la Covid-19 et ses répercussions socioéconomiques. En 2021, l'investissement pourrait connaître un accroissement de 0,5 point du PIB pour se situer à 18,3%.

Pour ce qui est de la demande extérieure nette, elle s'est davantage détériorée en 2020 du fait de la baisse plus prononcée des exportations par rapport à la réduction des importations. En effet, les exportations sont passées de 22% du PIB en 2019 à près de 15,9% du PIB en 2020, soit un recul de 6,1 points, tandis que les importations enregistraient une diminution de 5,3 points du PIB pour se situer à 18,2% en 2020.

En ce qui concerne les finances publiques, elles ont sensiblement été impactées par les effets de la Covid-19 en 2020. A cet effet, une Ordonnance modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°2019/023 du 24 décembre 2019 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, a été prise en vue de revoir à la baisse le montant du budget général de l'Etat (4 409 milliards de FCFA contre 4951,7 de FCFA dans la LFI 2020), de réduire les dépenses d'investissements et de créer un Fonds spécial de Solidarité Nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales (CAS-COVID) plafonné à 180 milliards de FCFA.

Face à ce contexte difficile, les recettes totales et dons ont connu un recul de 2,1 points du PIB pour s'établir à 13,3%, en liaison avec la baisse sensible des recettes internes et des dons. Les dépenses ont également enregistré une diminution de 2,1 points du PIB pour s'établir à 16,8%, du fait principalement de la baisse des dépenses d'investissements (-29%). Cette situation a notamment induit un solde budgétaire de -3,5% du PIB, en augmentation de près de 1,5 point du niveau du déficit estimé dans la Loi de Finances Initiale 2020. En 2021, ce solde devrait s'améliorer de 0,4 point, pour se situer à près de -3,2% du PIB, en liaison avec une hausse de 0,6 point du PIB au niveau de la mobilisation des recettes internes et dons.

Relativement au secteur extérieur, le solde du compte courant est resté structurellement déficitaire depuis plusieurs années, mais le déficit s'est réduit en 2020 du fait de la baisse moins prononcée des exportations par rapport à la diminution des importations de biens et services. Ainsi, ce solde devrait passer de -4,2% du PIB en 2019 à -3,7% en 2020. En 2021, ce solde pourrait encore se détériorer à 3,8% du PIB en liaison avec la hausse sensible des dépenses de services notamment de transports maritimes.

S'agissant du secteur monétaire, la dynamique des agrégats s'est caractérisée en 2020 par un accroissement de la masse monétaire (+12,8%), des créances nettes sur l'Etat (+97,9%) et des crédits à l'économie (+4,8%). L'évolution desdits crédits ayant été portée principalement par la bonne tenue des crédits aux entreprises publiques (+55,5%). Le secteur privé non financier qui absorbe environ 87% des crédits à l'économie, a enregistré un accroissement 1,2% de ses crédits.

Les avoirs extérieurs nets ont connu une baisse de 0,5 %, pour s'établir à 2 358,8 milliards de FCFA en décembre 2020. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des recettes d'exportations sous l'effet de la Covid-19, atténuée par les décaissements des appuis budgétaires obtenus dans le cadre du PEF 2017-2020, ainsi que ceux consentis par certains bailleurs de fonds pour aider le pays à faire face à la pandémie.

En 2021, la masse monétaire s'est établie à 6700,1 milliards en juillet 2021, en hausse de 17,5% en glissement annuel, contre une augmentation de 9% un an plus tôt. S'agissant de ses composantes, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire se sont inscrits en hausse, respectivement de 18,3% et 14,3%. La liquidité bancaire a baissé, le ratio des réserves des banques sur les dépôts passant de 21,2% à 18,8%.

II.2.2. Perspectives macroéconomiques

Les perspectives macroéconomiques sur la période 2022-2024, devraient rester sur une dynamique favorable en liaison avec notamment : (i) une meilleure maîtrise de la pandémie de la Covid-19 dans le monde soutenue par l'intensification de la vaccination ; (ii) la poursuite de la mise en œuvre du plan de lutte Covid-19, en faveur du secteur privé ; (iii) la mise en œuvre du programme de réformes envisagé dans le cadre du nouveau Programme Economique et Financier conclu avec le FMI ; (iv) la reprise progressive de la demande chez les principaux partenaires économiques du Cameroun ; (v) la reprise progressive des activités économiques dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; (vi) la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement (SND-30) avec un accent particulier sur la politique d'import-substitution.

Ainsi, le taux de croissance du PIB sur la période 2022-2024 devrait se situer en moyenne autour de 4,6%, sous l'impulsion de la dynamique non pétrolière, dont la croissance moyenne est projetée à 4,8% sur la période.

Au niveau sectoriel, le secteur primaire devrait bénéficier de : (i) la reprise de la demande des produits de l'agriculture au niveau interne et international ; (ii) l'amélioration des rendements de production dans l'agriculture vivrière ; (iii) la poursuite de l'empoissonnement des barrages hydroélectriques et l'amélioration de l'accès aux intrants dans l'aquaculture.

Le taux de croissance dans ce secteur primaire devrait se situer autour de 4% en moyenne au cours de la période.

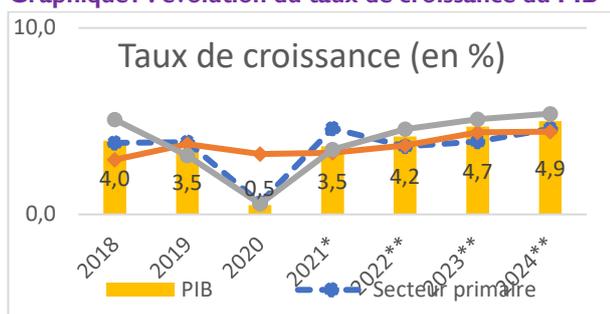
Le secteur secondaire devrait connaître une croissance de 4,2% en moyenne entre 2022 et

2024, sous l'impulsion de la dynamique non pétrolière.

En effet, le secteur secondaire hors pétrole devrait bénéficier de : (i) l'accroissement de l'offre d'énergie avec l'entrée en service des barrages hydroélectriques couplée à la construction/réhabilitation des lignes de transport d'électricité ; (ii) l'accompagnement des PME dans le cadre du plan de relance post-Covid-19 ; (iii) l'accroissement de la demande intérieure en liaison avec la mise en œuvre de la politique d'import-substitution, ainsi que les effets induits de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football en 2022. Par ailleurs, l'accroissement de la production gazière en relation avec le fonctionnement à plein régime de la nouvelle plate-forme offshore devrait compenser partiellement la baisse de la production pétrolière et entraîner une hausse de 0,2% en moyenne dans les industries extractives.

Outre le dynamisme des deux secteurs en amont, un regain dans le secteur tertiaire devrait également être observé, en lien avec : (i) les effets induits de l'organisation des compétitions sportives, particulièrement la CAN Total Energie 2021-2022 ; (ii) l'accélération des activités de transport avec la réhabilitation de plusieurs infrastructures routières et l'amélioration du trafic au port en eau profonde de Kribi ; (iii) l'accroissement progressif des arrivées des touristes avec la maîtrise de la pandémie et l'ouverture des frontières dans les pays avancés ; (iv) la poursuite de la diversification des services numériques et de télécommunications ainsi que celle des services financiers (banques spécialisées, mobile money). Ainsi, le secteur tertiaire devrait enregistrer une croissance moyenne de 5,0 % sur la période 2022-2024.

Graphique I : évolution du taux de croissance du PIB



Source : Comité cadrage

Quant aux emplois du PIB, la croissance devrait continuer d'être soutenue par la demande intérieure. De ce fait, la consommation finale devrait connaître un accroissement de 0,2 point du PIB entre 2021 et 2024 pour se situer à 85,6%, en liaison avec la hausse de la consommation privée. Cette dernière devrait compenser la baisse de la consommation publique induite par la rationalisation des dépenses envisagées dans le cadre du nouveau PEF 2021-2024.

L'investissement public devrait se relever progressivement du fait du dynamisme de l'investissement privé. L'investissement devrait passer de 18,3% du PIB en 2021 à près de 18,5% en 2024.

La demande extérieure nette devrait progressivement s'améliorer en relation avec l'accroissement de la capacité d'exportation couplée à une plus grande maîtrise des importations de biens et services. A cet effet, le solde extérieur net devrait passer de -2,5% du PIB en 2021 à près de -1,8% en 2024.

Pour ce qui est de l'inflation, elle devrait demeurer maîtrisée en dessous du seuil de 3% de la CEMAC, du fait d'une part, de l'amélioration de l'offre locale en produits de grande consommation et, d'autre part, de la mise en œuvre des mesures visant à limiter les spéculations sur les prix et celles favorisant le retour au calme dans les zones en crise.

Au niveau des finances publiques, la mise en œuvre d'un programme de consolidation budgétaire devrait se poursuivre en cohérence avec les objectifs du PEF conclu avec le FMI. Ainsi, le solde budgétaire devrait passer de -3,2% du PIB en 2021 à -2% en 2022, -1,5% en 2023 et -0,9% en 2024.

L'atteinte de ces objectifs, devrait notamment se faire en relation avec le renforcement des mesures visant une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières d'une part, et la poursuite de la rationalisation des dépenses, d'autre part. Le ratio des recettes totales hors dons devrait de ce fait passer de 14,2% du PIB en 2022 à près de 15% en 2024, tandis que le ratio des dépenses totales devrait passer de 16,8% du PIB en 2022 à 16,2% en 2024. Pour ce qui est du solde primaire, son déficit devrait être contenu en moyenne en dessous de 1% du PIB entre 2022 et 2024.

En ce qui concerne le secteur extérieur, la reprise de la demande extérieure ainsi que le renforcement de la politique d'import-substitution sur certains produits de grande consommation (riz, poisson, textile, produits pétroliers, etc.) devrait permettre de réduire le déficit du compte courant. Il devrait se situer en moyenne à -2,7% du PIB sur la période 2022-2024, contre près de -4% en 2021.

Au niveau du secteur monétaire, les crédits intérieurs devraient rester dynamiques avec une croissance moyenne d'environ 7,3% sur la période 2022-2024 et devrait favoriser le financement de la reprise d'activité. De même, la masse monétaire devrait connaître un accroissement de près de 5,6% en moyenne sur la période et le taux de liquidité de l'économie devrait s'améliorer pour se situer en moyenne à 26%.

Tableau 2: Indicateurs clés de l'économie Camerounaise -

Années	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Economie réelle (en milliards)						
PIB à prix courant	23 243,7	23 486,5	25 060,0	26 543,0	28 304,0	30 303,0
PIB Pétrolier et Gazier	872,0	543,6	754,0	726,0	708,0	678,0
PIB non pétrolier et Gazier	22 371,7	22 942,9	24 306,0	25 797,0	27 470,0	29 291,0
PIB à prix constant (Base N-1)	22 974,9	23 358,0	24 342,5	25 836,4	27 451,6	29 341,2
PIB Pétrolier et Gazier	899,1	899,0	548,0	758,4	542,8	785,1
PIB non pétrolier et Gazier	22 075,8	22 459,0	23 794,5	25 078,0	26 908,7	28 556,1
Croissance annuelle (en %)						
PIB à prix constant	3,5	0,5	3,5	4,2	4,7	5,0
PIB Pétrolier et Gazier	8,4	3,1	0,8	-2,1	2,1	-0,1
PIB non pétrolier et Gazier	3,3	0,4	3,7	4,4	4,8	5,2
Secteur Primaire	2,5	3,8	3,9	0,6	4,6	3,7
Secteur Secondaire	1,4	2,9	3,8	3,2	3,3	3,7
Secteur Secondaire hors ind. Ext.	2,9	3,2	3,6	4,6	4,6	5,1
Secteur Tertiaire	4,8	5,1	3,1	0,6	3,5	4,6
Croissance des Prix (en %)						
Déflateur du PIB	1,2	0,5	3%	1,7	1,8	2
Déflateur du PIB Pétrolier et Gazier	-3	-39,5	41,3	-29,9	44,8	0,4
Déflateur du PIB non Pétrolier et Gazier	1,3	2,2	1	2,4	0,9	1,4
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,9	1,9	2,4	2	2	2
Prix des exportations	-0,3	-9,8	8,8	-0,1	-0,2	-0,9
Prix des importations	1,2	-5,5	7,9	0,6	-0,8	0,7
Termes de l'échange	-1,5	-4,3	0,9	-0,7	0,5	-1,6
Demande (en % du PIB)						
Consommation	84,7	85,4	85,4	85,2	85,5	85,6
Privée	72,6	73,1	74,9	74,8	75,5	76,1
Publique	12,1	12,3	10,5	10,4	10	9,6
Investissement	19,1	17,8	18,3	18,3	18,4	18,5
Privée	13,5	13,9	14	14	14	14,2
Publique	5,6	4	4,3	4,3	4,4	4,4
Variation des stocks	-0,2	-0,1	0	0	0	0
Exportations B&S	22	15,9	18,9	19,9	20	20,1
pétrole et gaz	5,4	3,5	4,5	4,2	4	3,8
Importations B&S	23,5	18,2	21,4	21,3	21,6	21,9
Tofe (en % du PIB)						
Recettes totales et Dons	15,4	13,3	13,8	14,6	14,8	15,2
Recettes hors Dons	14,8	13,1	13,5	14,0	14,5	14,9
pétrolières et Gaz	2,5	1,8	2,1	2,0	1,9	1,7
non pétrolières	12,3	11,3	11,4	12,1	12,6	13,2
Dons	1,8	0,2	0,3	0,5	0,3	0,3
Dépenses totales et prêts nets	18,9	16,8	17,0	16,5	16,3	16,1
Dépenses totales	18,9	16,6	17,0	16,6	16,3	16,1
courantes	12,3	12,1	10,7	10,5	10,0	9,7
capital	6,5	4,6	5,4	5,5	5,9	6,1
Autres dépenses non classées	0	0	1,0	0,5	0,3	0,3
Solde Primaire	-2,5	-2,5	-2,3	-1,0	-0,7	-0,1
Solde Primaire hors pétrole et gaz	3,3	1,6	-4,4	-3,0	-2,6	-1,8
Solde global, base ordonnancements	-3,5	-3,5	-3,3	-1,9	-1,5	-0,9
Solde global, base caisse	-4,4	-4,1	-3,7	-2,3	-1,9	-1,5
Secteur Extérieur						
(En % du PIB)						
Balance des biens	-0,9	-1,7	-1,5	-0,6	-0,6	-0,5
Exportations f à b	13,6	10,8	12,4	13,2	13,5	13,8
Importations f à b	-14,4	-12,5	-13,9	-13,8	-14,1	-14,3
Solde des Transactions courantes	-3,1	-3,7	-4,0	-2,7	-2,8	-2,6
Solde Capital et des opérations financières	0,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
Solde global	0,6	-1,9	0,2	1,5	1,3	1,4
Situation Monétaire (Variation en %)						
Crédit Intérieur	7,4	21,4	7,3	6,0	8,9	8,1
Crédit à l'économie	0,2	4,8	4,4	4,2	12,3	11,5
Monnaies au sens large (M2)	7,4	12,8	5,6	6,0	6,9	6,7
Vitesse de circulation (PIB/M2)	4,3	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
Avoir Extérieurs Nets (en milliards)	2,370,8	2,358,8	2,405,9	2,806,1	3,158,1	3,574,2

Source : MINFI/MINEPAT/CNDP

II.3. Notation souveraine

La dette souveraine mondiale continue de croître de façon exponentielle, et atteint son plus haut niveau depuis la crise financière de 2007. Cette situation s'explique notamment par les mesures de soutiens budgétaires et monétaires prises par les Etats afin de faire face aux conséquences de la pandémie de la Covid-19.

La résultante en a été la dégradation des notations souveraines de nombreux pays par le « big three », à savoir les agences Fitch Ratings, Standard & Poor's (S&P) et Moody's en 2021.

Pour la République du Cameroun, la notation souveraine a connu un statut quo. Ainsi, la note B2 stable attribuée par l'agence Moody's a été reconduite en 2021, de même que les notes de Standards & Poor's (S&P) et Fitch Rating respectivement maintenues à B- et B stable dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds . Cette position devrait rester inchangée maintenue tant que le Gouvernement continuera à payer le service de sa dette à bonne date et poursuivra la diversification de ses recettes d'exportations.

Selon l'Évaluation des Politiques et des Institutions Nationales (EPIN) réalisée par la Banque Mondiale, la note moyenne du Cameroun a été maintenue à 3,3, traduisant la qualité moyenne des politiques et des institutions. Le Cameroun est classé 16^{ème} sur les 39 pays africains à faibles revenus. Selon ce classement, le Cameroun s'améliore en gestion économiques, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires, fiscales et d'endettement. Par contre, il doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, de climat des affaires et de qualité de la dépense publique.

Relativement à l'évaluation de la capacité d'endettement, suivant la méthodologie du Cadre de Viabilité de la Dette, la capacité d'endettement du Cameroun s'est dégradée en 2020 passant de moyenne à faible, dans la mesure où l'indice composite du pays est passé de 2,755 en 2019 à 2,585 à fin 2020.

Le tableau ci-après récapitule la notation souveraine du Cameroun par agence de notation.

Tableau 3: Evolution de la notation souveraine du Cameroun

INSTITUTIONS	NOTE 2017	NOTE 2018	NOTE 2019	2020	2021
Agence Moody's	B2	B2 (stable)	B2 (négative)	B2 (stable)	B2 (stable)
Standard & Poor's	B/B	B/B	B/B	B (négative)	B (négative)
Fitch Ratings	B/B	B/B	B/B	B	B
Indice Composite (CVD)		2,78	2,755	2,585	

Source : CNDP.

Dans son analyse, l'agence Fitch Rating a relevé que les risques de refinancement à court et moyen termes ont diminué, raison pour laquelle les perspectives du Cameroun ont été révisées et stabilisées à 'B'.

Fitch Ratings a attribué au Cameroun une note de pertinence ESG de « 4 » pour les droits de créanciers, car la volonté de rembourser la dette est pertinente

CHAPITRE III : EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE 2021

III.1. Evolution récente de la dette publique

L'encours de la dette du secteur public est évalué à fin août 2021 à 11 071 milliards de FCFA et représente environ 45,4% du PIB.

Cet encours est constitué de 91,9% de dette directe et garantie de l'Administration Centrale et 8,1% de dette des entreprises et

établissements publics évaluée à environ 899 milliards de FCFA.

A fin 2021, cet encours se situerait à 11 440 milliards de FCFA, soit 45,7% du PIB, et se constituerait de 92,2% de dette directe et avalisée de l'Administration Centrale et 7,8% de dette des entreprises publiques.

III.1.1. Encours de la dette de l'Administration Centrale et à garantie publique 2019– 2021

Au 31 août 2021, l'encours de la dette publique de l'Administration Centrale et à garantie publique est évalué à 10 172 milliards de FCFA, soit 41,7% du PIB. Il enregistre une augmentation de 7,4% par rapport à l'évaluation au 31 décembre 2020 et de 16,4% par rapport à fin 2019, du fait entre autres : (i) des décaissements sur les appuis budgétaires dans le cadre du PEF et de la lutte contre la Covid-19 ; (ii) des émissions de titres publics et (iii) des tirages effectués pour le financement des divers projets de développement du Gouvernement. Cet encours se compose de 71,3% de dette extérieure, de 28,5% de dette intérieure, dont 192 milliards de FCFA de Restes à Payer de plus de 03 mois, et de 0,2% de dette garantie.

Prenant en compte les estimations des décaissements de 680 milliards de FCFA et des remboursements du principal d'environ 260 milliards de FCFA attendus pour la période allant de septembre à décembre 2021, et suivant l'hypothèse des taux de change constants, l'encours de la dette publique de l'Administration Centrale et à garantie publique est projeté au 31 décembre 2021 à 10 546 milliards de FCFA (soit 42,1% du PIB), dont 72,8% de dette extérieure, 26,9% de dette intérieure, et 0,2% de dette avalisée.

En termes d'évolution, il devrait enregistrer une augmentation de 11,4% en glissement annuel et de 20,7% par rapport à l'évaluation à fin 2019.

Tableau 4: Evolution récente de la dette publique de l'administration centrale et à garantie publique

ANNEES	2019*	2020*	Aout 2021 **	Déc. 2021 ***
Stock dette extérieure (1)	6 398	6 746	7 252	7 681
Multilatérale	2 349	2 764	3 129	3 274
Appuis budgétaires (FMI-BM-BAD)	749	1 103	1 268	1 335
Bilatérale	3 017	3 069	3 147	3 363
Appui budgétaire (AFD)	197	197	197	197
Commerciale	1 032	913	976	1 044
Stock dette intérieure (2)	2 302	2 692	2 895	2 841
Dette intérieure (hors Restes à Payer)	2 038.6	2 505.3	2 703	2 690.6
Titres publics	706	1 013	1 224	1 253
Emprunt BEAC (Avances Statutaires)	577	577	577	577
Dette structurée	676	847	838	799
Dette non structurée (non conventionnelle)	80	68	64	62
Restes à Payer de plus de trois mois	263.9	186.6	192	150.0
Dette avalisée par l'Etat (3)	37	29	25	25
Stock total (1+2+3)	8 737	9 467	10 172	10 546

Source : CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette extérieure est projeté à 7 681 milliards de FCFA et représenterait 30,7% du PIB.

Il se constituerait de 42,6% de dette multilatérale, 43,7% de dette bilatérale et 13,6% de dette envers les créanciers commerciaux.

L'encours de la dette publique intérieure (hors restes à payer de moins de 03 mois), est estimé à fin 2021 à 2 690,6 milliards de FCFA, représentant 10,7% du PIB. Il serait principalement composé de 45,5% de titres publics, 25,9% de dette structurée, 21,0% de dette consolidée BEAC, 2,3% de dette non structurée et 5,3% de Restes à payer de plus de 03 mois.

III.1.2. Encours de la dette des entreprises et établissements publics.

Conformément à la circulaire présidentielle N°001/CAB/PRC du 10 juillet 2020, relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2021 et aux engagements pris envers nos partenaires que sont le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale, la dette des Entreprises et Etablissements Publics fait dorénavant l'objet d'un suivi régulier et est intégrée dans le champ de la dette publique.

De l'exploitation des informations collectées, l'encours provisoire de la dette des entreprises et établissements publics au 31 août 2021 est évalué à environ 899 milliards de FCFA (représentant 3,7% du PIB), dont 50,2% de dette intérieure et 49,8% de dette extérieure.

Concernant la dette intérieure des dites entités, son encours est estimé à fin août 2021 à 451,8 milliards de FCFA, soit 1,8% du PIB. Il est essentiellement constitué de la dette de la SONARA qui en représente 73% et celle de la CAMAIR-CO représentant 14% de la dette visée.

En ce qui concerne la dette extérieure directe des Entreprises et Établissements Publics, elle est évaluée à fin août 2021 à 447,6 milliards de FCFA, soit 1,8% du PIB.

Cet encours est principalement tiré par la dette de la SONARA (355,7 milliards de FCFA, soit 79,5% de la dette extérieure des entreprises publiques) et celle de la CAMAIR-CO, essentiellement constituée des dettes fournisseurs et d'exploitation (61,6 milliards de FCFA, soit 13,8% de la dette extérieure des entreprises publiques).

Considérant l'hypothèse selon laquelle les entreprises devraient régler le service de leurs dettes à échéance et qu'aucune nouvelle dette ne serait contractée ni décaissée entre septembre et décembre 2021, l'encours de la dette des entreprises et établissements publics est projeté à 894 milliards de FCFA à fin 2021, dont 50,1% de dette extérieure et 49,9% de dette intérieure.

III.1.3. Décaissements 2019 – 2021

Au 31 août 2021, les décaissements effectués depuis le début de l'année 2021 (hors BTA) portent sur un montant de 1 107 milliards de FCFA, y compris 154 milliards de FCFA d'appuis budgétaires et 449 milliards de FCFA d'eurobond.

Sous l'hypothèse que les objectifs fixés dans le cadrage budgétaire en termes de projections des décaissements seront atteints, les décaissements projetés sur la période allant de septembre à décembre 2021 sont estimés à 680 milliards de FCFA, dont 76% de tirages sur

ressources extérieures et 24% de tirages sur financements intérieurs (hors BTA).

Ainsi, à fin 2021, le cumul des tirages hors BTA est estimé à 1 790 milliards de FCFA, dont 79% auprès des bailleurs de fonds extérieurs (dont 217 milliards de FCFA d'appuis budgétaires) et à 21% auprès des créanciers intérieurs.

Sur la période 2019-2021, le cumul des décaissements se porterait ainsi à 4 516 milliards de FCFA, dont 75% de tirages extérieurs (y compris 823 milliards de FCFA d'appuis budgétaires et 449 milliards de FCFA d'Eurobond) et 25% de tirages intérieurs.

Tableau 5 : Décaissements de la dette publique 2019- 2021 (en milliards de FCFA)

Type de créancier	2019	2020	Janv - Aout 2021 **	Sept -Déc 2021 ***	Total Jan-Dec. 2021 ***
Décaissements de la dette extérieure					
Multilatéraux	369	582	345	189	533
<i>dont appui budgétaires</i>	163	379	154	63	217
<i>dont appui budgétaire FMI</i>		268	99	63	161
Bilatéraux	514	213	67	201	268
<i>dont appui budgétaire France</i>	66		-	-	-
Commerciaux	222	90	494	125	619
Total Dette Extérieure	1 105	885	905	515	1 420
<i>Dont prêts projets</i>	877	506	258	445	703
<i>Appuis budgétaires</i>	228	379	154	63	217
<i>Eurobond</i>			449	-	449
<i>Prêts à Court Terme</i>			44	7	51
Décaissements de la dette intérieure					
BTA (Encours fin de période)	196	227	247	227	227
Emissions	403	414	310	40	350
Remboursement	309	383	290	60	350
Emissions nettes	94	31	20	-	20
Encours fin de période	196	227	247	227	227
OT /OTA	240	325	191	155	350
Emprunts bancaires	25	146	10	10	20
PLANUT	25	100	-	-	-
ECOBANK	25	35			
BGFI					
Banque Atlantique Cameroun		65			
CAN		-	10	10	20
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE			10		10
SCB - Entrée Est Douala			-	10	10
Autres dettes structurées (cession de créances ENEO)		46			
Total Dette Intérieure (hors BTA)	265	471	202	165	370
Total Général	1 370	1 356	1 107	680	1 790

Source : CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

III.1.4. Service de la dette de l'Administration Centrale 2019– 2021

Pour l'année 2021, le service de la dette est projeté à 1 113 milliards de FCFA. Près 71% de ce service est destiné règlement de la dette extérieure et 29,0% au paiements des créanciers intérieurs.

A fin août 2021, le service de la dette publique réglé par l'Etat depuis le mois de janvier 2021 a porté sur un montant de 795 milliards de FCFA (hors Restes à Payer et remboursements des crédits TVA et des BTA), dont 80% en principal et 20% en intérêts et commissions.

Sur le reste de l'année (septembre à décembre 2021), le service prévisionnel de la dette publique est estimé à environ 318 milliards de FCFA. Une proportion de 39% de ce montant

sera réglée au titre du service de la dette extérieure et 61% au titre du service de la dette intérieure.

Comparativement à l'année 2020, le service de la dette publique de 2021 devrait connaître une hausse de 94,0%, expliquée principalement par le rachat d'environ 80% de la souche de l'Eurobond de 2015 (pour un montant total de 433,7 milliards de FCFA) et le remboursement des Obligations de Trésor.

Ainsi, entre 2019 et 2021, l'Etat aurait réglé un montant de 2 404 milliards de FCFA au titre du service de la dette publique.

L'évolution du service de la dette publique est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Service de la dette de l'Administration Centrale hors Restes à Payer et BTA (en milliards de FCFA)

ANNEES	2019	2020	Prévisionnel 2021 LFR	Janv-Aout 2021**	Sept-Déc 2021***	Total Janv- Déc 2021 ***
1-Dette extérieure	520	360	886	667	123	790
Intérêts - DE	178	224	182	144	29	172
Principal - DE	342	136	704	523	94	617
2-Dette intérieure	198	214	520	128	195	323
Intérêts - DI	44	41	65	19	29	48
Principal - DI	155	172	455	109	166	275
3-Dette publique totale (1) +(2)						
Service effectif	718	573	1 406	795	318	1 113
Intérêts - DP	221	266	247	163	58	220
Principal - DP	497	308	1 159	632	260	892

Source : CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

Dans le cadre de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) du G-20 et des pays membres du Club de Paris, le Cameroun devrait bénéficier d'environ 166 milliards de FCFA d'allègements en 2021,

portant ainsi le cumul des allègements obtenus au cours des trois (03) phases de l'ISSD (depuis mai 2020) à environ 290 milliards de FCFA.

Tableau 7 : Rééchelonnements du service de la dette reçus dans le cadre de l'initiative du G20 - ISSD (en milliards de FCFA)

	Phase 1 (Mai - décembre 2020)	Phase 2 (janvier - juin 2021)	Phase 3 (juillet - décembre 2021)	Total DSSI (1 + 2 + 3)		
	Montants en millions de FCFA					
	Total	Total	Total	Principal	Interets	Total
France	88 409	53 001	53 001	142 858	51 553	194 411
<i>dont AFD (1)</i>	59 482	24 050	24 050	86 793	20 788	107 581
<i>dont BQFR (2)</i>	28 927	28 951	28 951	56 065	30 765	86 830
Belgique	489	461	461	1 411	-	1 411
EXCH	29 756	25 043	25 043	40 172	39 669	79 842
FKDA	566	621	793	1 747	233	1 980
FSD	597	581	581	1 623	137	1 760
ICO	556	554	554	1 627	38	1 665
JICA	488	465	465	1 074	345	1 419
CRSU	136	104	104	338	6	345
KFW	641	321	321	1 078	205	1 283
HERMES	497	260	260	726	291	1 018
EXIM INDE	798	824	824	2 086	359	2 445
EXIM COREE	656	627	627	1 454	456	1 909
Total	123 588	82 864	83 035	196 194	93 293	289 487

Source : CNDP. ** Données provisoires ***Estimations

III.1.5. Nouveaux engagements contractés sur la période 2019– 2021

Entre Janvier et août 2021, le Gouvernement a contracté des engagements d'un montant de 1 671 milliards de FCFA. En termes de composition, 69% de ce montant a été engagé sur ressources extérieures, y compris 449 milliards de FCFA d'émission d'Eurobond ainsi que 381 milliards d'appuis budgétaires et 31% a été engagé auprès des créanciers intérieurs.

Suivant l'hypothèse de la contractualisation au cours du dernier trimestre 2021, des nouveaux engagements de 526 milliards de FCFA, dont 331 milliards de FCFA d'emprunts extérieurs, le total des engagements de l'État à fin 2021 serait de 2 197 milliards de FCFA,

constitué de 69% d'engagement extérieurs, y compris les appuis budgétaires d'environ 381 milliards de FCFA contractés auprès du FMI dans le cadre du PEF 2021-2024, et de 31% d'engagements d'intérieurs.

Le montant des engagements extérieurs sur prêts projets est projeté au 31 décembre 2021 à 650 milliards de FCFA, dont 71% sur financements concessionnels et 29% sur financements non concessionnels.

Le tableau ci-après présente ces engagements par catégorie de bailleurs de fonds et type de concessionnalité.

Tableau 8 : Engagements pluriannuels de 2019 à 2021 (en milliards de FCFA)

Type de Créancier	2019	2020	Janv - Août 2021 **	Sept - Déc 2021 **	Estimations 2021 **
Engagements extérieurs					
Multilatéraux	234	361	169	280	448
Multilatéraux concessionnels	234	339	169	255	423
Multilatéraux non concessionnels	-	22	-	25	25,0
Bilatéraux	7	9	6	36	42
Bilatéraux concessionnels	-	-	6	29	35,5
Bilatéraux non concessionnels	7	9	-	7	7
Commerciaux	167	59	144	16	160
Total Prêts projets	409	429	319	331	650
<i>Concessionnel</i>	234	339	175	284	459
<i>Non concessionnel</i>	174	90	144	47	192
<i>Prets à Court Terme</i>	-	64	-	-	-
<i>Eurobond</i>	-	-	449	-	449
Total engagements extérieurs (hors appuis budgétaires)	409	493	768	331	1 099
<i>Appuis budgétaires</i>		296	381	-	381
Total engagements extérieurs	409	789	1 149	331	1 480
Engagements intérieurs					
Titres publics	643	775	501	195	696
BTA (Encours fin de période)	196	227	247	227	227
Emissions	403	414	310	40	350
Remboursement	309	383	290	60	350
Emissions nettes	94	31	20	- 20	-
OT/OTA	240	361	191	155	346
<i>OTA 2 ans</i>	22	33	-	25	25
<i>OTA 3 ans</i>	98	35	-	40	40
<i>OTA 5 ans</i>	120	137	92	50	142
<i>OTA 6 ans</i>		93	35	40	75
<i>OTA 7 ans</i>	-	18	65		65
<i>OTA 10 ans</i>	-	45	-		-
Emprunts directs	25	81	20	-	20
PLANUT	25	35	-		-
ECOBANK	25	35			-
CAN	-		20		20
CCA Bank - FCP coût résiduel achèvement Stade OLEMBE			10	-	10
SCB - Penetrante Est de Douala			10	-	10
Autres dettes structurées (cession de créances ENEO)	-	46		-	-
Total engagements intérieurs	668	856	521	195	716
Total Général	1 077	1 645	1 671	526	2 197

Source : CAA/CNDP * Données provisoires**

III.1.6. Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) et profil de décaissements

Au 31 août 2021, les Soldes Engagés Non Décaissés (SEND's) sur financements extérieurs sont estimés à 3 438 milliards de FCFA, y compris les appuis budgétaires relatifs au PEF 2021-2024.

A fin 2021, ces SEND's sont projetés à 3 360 milliards de FCFA.

Suivant le **profil de décaissements des prêts** concernés, ces SEND's devraient être entièrement décaissés d'ici 2026, tel que présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 9 Profil indicatif des décaissements extérieurs suivant termes des conventions (en milliards de FCFA)

Rubriques	SENDS à fin août 2021	SENDS projetés à fin 2021	Projection des décaissements					
			Reste de 2021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026
PRETS								
MULTILATERAUX	2 034,8	2 124,2	188,7	422,8	528,5	547,1	407,1	218,8
BAD	583,8	590,0	18,8	99,7	118,2	151,4	116,7	104,0
BADEA	38,1	34,3	3,7	8,0	7,8	10,0	8,5	-
BDEAC	88,0	77,5	10,5	21,3	17,4	22,7	16,0	-
BID	263,2	226,4	36,8	40,4	46,9	59,5	60,8	18,8
BIRD	248,2	236,0	12,2	33,0	59,8	72,2	71,0	-
FAD	102,8	93,6	9,1	23,8	30,8	39,0	-	-
FIDA	34,8	32,4	2,4	27,0	5,3	-	-	-
FS OPEP	16,8	16,4	0,4	6,1	6,1	4,1	-	-
IDA	364,7	593,6	24,3	68,3	150,1	145,1	134,1	96,0
UE	10,7	3,2	7,5	3,2	-	-	-	-
Appuis budgétaires	283,8	220,9	62,9	91,9	86,0	43,0	-	-
<i>FMI</i>	283,8	220,9	62,9	91,9	86,0	43,0	-	-
BILATERAUX	788,3	623,1	200,9	287,0	244,5	69,0	16,2	6,4
ALLEMAGNE	1,8	1,8		0,4	0,6	0,8	-	-
FRANCE	24,2	40,9	12,3	10,8	13,5	11,0	5,6	-
Japon	40,6	33,6	7,0	4,5	10,0	6,8	6,8	5,6
Norvège (EKSPORTKREDITT NORGE SA)	0,5	0,5	0,0	0,1	0,4			
ARABIE SAOUDITE	20,0	25,0	1,7	8,6	12,1	2,6	1,7	-
Chine	5,4	5,4		1,3	1,7	1,2	1,3	-
Corée du Sud	11,6	8,7	2,9	8,7	-	-	-	-
Emirats Arabes Unis	8,3	8,3		1,3	2,9	2,5	0,8	0,8
EXIMBANK DE CHINE	618,2	451,0	167,2	223,0	189,6	38,5	-	-
INDE	35,0	26,8	8,1	11,5	9,7	5,6	-	-
KOWEÏT	22,8	21,0	1,7	16,9	4,1	-	-	-
COMMERCIAUX	615,3	506,2	124,9	184,7	175,1	101,4	41,1	3,9
Bank of China	42,8	35,9	7,0	19,6	16,2	-	-	-
Belfius	17,6	10,3	7,3	10,3	-	-	-	-
BMCE Bank	20,9	15,9	5,1	4,0	4,0	4,0	4,0	-
CDS group privée Nouvelle Zelande	-	-	-	-	-	-	-	-
Comercial-eurobond	-	-	-	-	-	-	-	-
Commerz bank Allemagne	18,9	18,9	-	9,5	9,5	-	-	-
Deutsche banque Espagne	38,0	47,1	6,7	8,3	12,1	12,1	10,7	3,9
ICBC	168,4	132,6	35,8	37,0	39,6	41,1	14,8	-
Inter Islamic trade Finance Corporation	18,9	12,3	6,6	12,3	-	-	-	-
INTESA SANPAOLO SPA	107,2	107,2	-	36,1	31,3	28,7	11,1	-
Raiffeisen Bank Inter AG	3,9	2,6	1,3	0,9	0,7	0,5	0,5	-
SOCIETE GENERALE DE PARIS	108,7	108,7	-	41,3	57,0	10,3	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK	4,3	4,3	-	1,4	1,4	1,4	-	-
SOCIETE GENERALE NEW YORK - EXIM BA	9,6	9,6	-	3,2	3,2	3,2	-	-
Standard Chartered Londres	56,0	0,8	55,2	0,8	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	3 438,4	3 253,5	514,5	894,4	948,0	717,5	464,5	229,2
TOTAL APPUIS BUDGETAIRES	283,8	220,9	62,9	91,9	86,0	43,0	-	-
TOTAL HORS APPUIS BUDGETAIRES	3 154,6	3 032,6	451,6	802,5	862,0	674,5	464,5	229,2

Source : CAA/CNDP * Estimations au 31 décembre 2021

III.2. Rappel de la stratégie existante et évaluation au 31 Août 2021

Les plafonds des nouveaux engagements extérieurs (hors appuis budgétaires) pour l'année 2021 ont été relevés à 1 100 milliards de FCFA (dont un plafond de 750 milliards de FCFA pour les engagements sur financements non concessionnels et 350 milliards de FCFA pour les financements concessionnels) à la faveur de l'Ordonnance présidentielle N°2021/002 du 26 mai 2021, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi de Finances 2021.

Suivant cette Loi de Finances Rectificative, le Gouvernement a été autorisé à émettre sur le marché international un Eurobond d'un montant d'environ 450 milliards de FCFA à des conditions sauvegardant les intérêts financiers de l'Etat.

III.2.1. Evaluation des cibles de la stratégie 2021-2023 à fin 2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SEMT 2021-2023, les cibles visées à fin 2023 sont reprises dans le tableau ci-après :

Tableau 10 Evaluation des cibles d'endettement

Indicateurs	Cible à fin 2023	Réalisation au 31 août 2021	Estimations à fin 2021
Ratio de dette publique et à garantie publique PIB	≤ 50%	44,10%	45,70%
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure/ Dette intérieure	76% / 24%	72% / 28%	74% / 26%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 3,0%	2,10%	2,50%
Part de dette intérieure à court terme (maturité initiale ≤ 1 an)	≤ 10%	7,00%	8,50%
Part de dette à taux d'intérêt variables	≤ 20%	9,40%	8,70%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	20,20%	21,50%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 10 ans	7,8 ans	7,3 ans

Source : CAA/CNDP

L'évaluation de ces indicateurs au terme de la première année de mise en œuvre (2021) par rapport aux cibles visées à fin 2023 fait ressortir ce qui suit :

- (i) Le ratio de la dette publique sur le PIB reste inférieur au seuil fixé à 50 % ;
- (ii) La composition du portefeuille de la dette publique projetée à fin 2021, de 74% de dette extérieure et 26% de dette intérieure, contre 72% / 28% observée à fin août 2020, se rapproche de la cible visée à fin 2023 ;
- (iii) Le taux d'intérêt moyen du portefeuille estimé à fin 2021 à 2,7% reste inférieur à 3% ;

- (iv) La part de dette intérieure à court terme (maturité initiale ≤ 1 an) projetée à 8,4%, reste encore en dessous de la marge fixée à fin 2023 ;
- (v) La part de la dette à taux d'intérêt variable est projetée à 16,6% à fin 2021, en deçà de la cible de 20% ;
- (vi) La maturité moyenne du portefeuille de la dette à fin 2021 devrait être de 7,3 ans suivant les prévisions. L'évaluation à fin 2021 révèle que l'indicateur s'est écarté de la cible qui visait un allongement de la maturité moyenne du portefeuille à plus de 10 ans.

III.2.2. Evaluation des tirages par instrument

Afin d'atteindre ces cibles tout en couvrant le besoin de financement sur l'horizon défini, le plan annuel d'endettement 2021 prévoyait la couverture du besoin d'endettement estimé à 1 553 milliards de FCFA à travers les emprunts extérieurs à hauteur de 62% (soit 964 milliards de FCFA, dont 260 milliards de FCFA d'appuis budgétaires) et les ressources d'emprunts intérieurs pour 38% (590 milliards de FCFA, dont 560 milliards de FCFA de titres publics).

Pour permettre au Gouvernement de prendre en compte les besoins nouveaux d'ordre

Tableau 11 Evaluation de l'exécution de la stratégie 2021-2023 en termes de décaissements extérieurs par instrument de dette

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Montant Prévu (milliards de FCFA)	Poids	Execution au 31 août 2021 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin août 2021	Estimation des Décaissements Sept-Déc 2021	Execution à fin 2021 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin 2021	
Financements extérieurs											
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	32	2,2%	15,9	49,5%	10	26	81%
Concessionnel_DTS	SDR_2 USD_2	Fixe	35	7	150	10,1%	106,7	71,2%	61	167	112%
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	85	5,7%	17,3	20,4%	23	40	47%
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	40	2,7%	19,5	48,9%	16	36	90%
Sous-total concessionnels					307	20,8%	159,4	51,9%	110	269	88%
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	45	3,0%	26,8	59,5%	18	45	100%
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	32	2,2%	30,7	96,0%	7	37	116%
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	variable	20	5	103	7,0%	35,0	34,0%	67	102	99%
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	50	3,4%	5,5	11,1%	115	120	243%
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	1	0,1%	-	0,0%	1	1	131%
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	101	6,8%	0,8	0,8%	19	20	19%
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	3	0,2%	-	0,0%	-	-	0%
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	31	2,1%	-	0,0%	43	43	138%
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	16	1,1%	-	0,0%	55	55	346%
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	14	0,9%	-	0,0%	10	10	75%
Sous-total non-concessionnels					396	26,8%	98,7	25,0%	335	434	110%
Total Prêts projets					703	47,5%	258,2	36,7%	445	703	100%
Prêt à court Terme_ITFC		Fixe	1	0	16		43,9	274,7%	7	51	316%
Prêts à Court Terme					16	1,1%	43,9	274,7%	7	51	316%
Eurobond	EUR_13	Fixe	11	9	450	30,4%	449,3	99,9%	-	449	100%
Eurobond					450	30,4%	449,3	99,9%	-	449	100%
Total Décaissements extérieurs (hors appuis budgétaires-allocations DTS)					1 169	79,0%	751,5	64,3%	452	1 203	103%
Appuis budgétaires	EUR_XX	Fixe	30	7	230	15,6%	153,8	66,9%	-	154	67%
Tirages DTS	SDR_3	fixe	10	5	80	5,4%			80	80	100%
Appuis budgétaires & Allocations DTS					310	21,0%	153,8	49,6%	-	234	75%
Total Endettements extérieurs					1 479	100,0%	905,2	61,2%	452	1 437	97%

Source : CNDP

L'évaluation de la stratégie d'endettement fait ressortir au 31 août 2021 un montant de 905 milliards de FCFA de tirages extérieurs, soit un taux d'exécution global de 65% du montant prévu fixé à 1 399 milliards de FCFA. Ces décaissements ont été effectués à (i) 29% sur les prêts projets, dont 62% sur les prêts concessionnels et 38% sur prêts non

sanitaire, social et sécuritaire, et suite à l'Ordonnance présidentielle modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi de Finances 2021, tenant également compte de l'utilisation des allocations de DTS pour 40% en 2021, le besoin d'endettement a été révisé à 1946 milliards de FCFA.

L'évaluation à fin 2021 de la mise en œuvre de cette stratégie en termes de tirages extérieurs est présentée dans le tableau ci-après :

concessionnels ; (ii) 5% sur les prêts à court terme ; (iii) 50% à travers l'émission d'eurobond, et (iv) 17% sur les appuis budgétaires.

La projection au 31 décembre 2021 fait ressortir un taux d'exécution global de 97%, suivant l'hypothèse selon laquelle le montant

des décaissements sur prêts projets, projeté à 703 milliards de FCFA dans le cadrage, serait totalement mobilisé. La répartition de ces tirages indique que les prêts projets représenteraient 49% des emprunts extérieurs, pour un taux de réalisation projeté à 100%.

Les appuis budgétaires et les tirages des DTS devraient représenter 16,3% des décaissements extérieurs totaux, contre une proportion de 31,3% pour l'Eurobond.

Par ailleurs, il est observé des dépassements pour six (06) instruments. Il s'agit notamment des instruments (i) « EUR_14 » correspondant aux prêts commerciaux de maturité inférieure

à 05 ans qui enregistre un dépassement de 246% ; (ii) « USD_8 » correspondant aux prêts semi-concessionnels libellés en USD de 20 ans de maturité, qui est en dépassement de 43% ; (iii) « EUR_6 » correspondant aux prêts semi-concessionnels, à taux d'intérêt variable, libellés en EUR, de 20 ans de maturité, en dépassement de 16% ; (iv) « USD_12 » correspondant aux prêts semi-concessionnels libellés en USD, à taux d'intérêt variable, de 20 ans de maturité, en dépassement de 38% ; (v) SDR_2 | USD_2, correspondant aux prêts concessionnels de type IDA, en dépassement de 12% et (vi) « EUR_9 » en dépassement de 31%.

Tableau 12 : Evaluation de l'exécution de la stratégie 2021-2023 en termes de décaissements intérieurs par instrument

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Montant (milliards de FCFA)	Poids	Exécution au 31 août 2021 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin août 2021	Décaissements Sept-Déc 2021	Exécution à fin 2021 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin 2021			
Financements intérieurs													
Bons du Trésor	XAF_15	Fixe	1	0	227	37.4%	108.7%	-	-	100%			
Emissions											310	40	350
Remboursements											290	60	350
Emissions nettes											20	20	0
Encours de fin de période											247	227	227
OT/OTA		Fixe			350	57.6%	191	54.7%	155	346	99%		
OTA 2 ans	XAF_16	Fixe	2	1	0	0.0%	-	-	25	25			
OTA 3 ans	XAF_16	Fixe	3	2	50	8.2%	-	0.0%	40	40	80%		
OTA 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4	100	16.5%	92	91.5%	50	142	142%		
OTA 6 ans	XAF_17	Fixe	6	5	0	0.0%	35	-	40	75			
OTA 7 ans	XAF_17	Fixe	7	6	100	16.5%	65	65.0%	-	65	65%		
OTA 10 ans	XAF_18	Fixe	10	9	100	16.5%	-	0.0%	-	-	0%		
Emprunts bancaires	XAF_19	Fixe	7	2	30	4.9%	10	34.4%	10	20	68%		
Total endettements intérieurs				607	100.0%	449	73.9%	145	594	98%			

Source : CNDP

En ce qui concerne la dette intérieure, le taux d'exécution des décaissements au 31 août 2021 est évalué à 73,9% du montant prévu dans la Loi de Finances 2021. Toutefois, l'encours des BTA évalué à 247 milliards de FCFA devrait être réduit de 20 milliards de FCFA, pour être ramené à 227 milliards de FCFA au 31 décembre 2021.

A fin 2021, ce taux d'exécution est estimé à 98%. En effet, les taux d'exécution par instruments fixés dans la stratégie annuelle font état de 100% pour les émissions de BTA ; 99% pour les émissions des OTA et 68% pour les emprunts bancaires.

III.2.3. Evaluation des nouveaux engagements signés par instrument

Au 31 août 2021, les nouveaux engagements contractés par l'Etat Central sont évalués à 1 671 milliards de FCFA, dont 69% pour la dette extérieure et 31% pour la dette intérieure.

Les nouveaux engagements extérieurs sont estimés à 1 149 milliards de FCFA, composés de 28% de prêts projets, 39% d'eurobond et 33% d'appuis budgétaires.

L'évaluation des nouveaux engagements sur prêts-projets fait état d'un niveau d'exécution de 49,1% par rapport aux prévisions. Ces engagements d'un montant de 319 milliards de FCFA se composent de 55% de financements concessionnels et 45% de financements non concessionnels.

L'engagement pris dans le cadre de l'opération de refinancement de l'Eurobond 2015

autorisée par l'Ordonnance présidentielle N°2021/002 du 26 mai 2021 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi de Finances 2021 a été réalisé suite à l'émission d'un eurobond de 685 milliards de FCFA.

Concernant les appuis budgétaires, les engagements effectifs ont porté sur environ 381 milliards de FCFA à fin août 2021, soit un taux de réalisation de 166%.

Sur la période allant de septembre à décembre 2021, il est projeté des nouveaux engagements pour 546 milliards de FCFA, dont 75% constitué de dette extérieure et 25% pour la dette intérieure.

Ainsi, à fin 2021, le taux d'exécution des nouveaux engagements extérieurs de l'Etat est projeté à 109%.

Tableau 13 : Engagements extérieurs signés en 2021 (à fin 2021) en milliards de FCFA

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en milliards de FCFA)	Exécution au 31 Août 2021	Taux d'exécution à fin août 2021	Estimations des Engagements Sept-Déc 2021	Exécution à 2021 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin 2021	
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,00%	-	-	-	-	-	-	
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	35,85%	233	2	0,7%	-	2	0,7%	
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	10,31%	67	137	205,2%	238	375	560,2%	
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	7,69%	50	36	71,9%	46	82	163,4%	
Sous-total concessionnel						53,85%	350	175	50,0%	284	459	131,0%
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	9,23%	60	-	0,0%	25	25	41,7%	
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	0,00%	-	-	-	-	-	-	
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	2,00%	13	-	0,0%	7	7	51,3%	
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	3,08%	20	-	0,0%	-	-	0,0%	
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	5,23%	34	-	0,0%	-	-	0,0%	
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	9,85%	64	-	0,0%	13	13	20,3%	
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,00%	-	-	-	-	-	-	
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	13,00%	85	-	0,0%	3	3	3,3%	
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	3,77%	25	144	588,0%	-	144	588,0%	
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,00%	-	-	-	-	-	-	
Sous-total non-concessionnel						46,15%	300	144	48,0%	192	63,8%	
Total Prêts projets							650	319	49,1%	331	650	100,0%
Prêt à court Terme_ITFC		Fixe	1	0		25	-	0,0%	-	-	0,0%	
Prêts à Court Terme							25	0,0%	-	-	0,0%	
Eurobond	EUR_13	Fixe	11	9		450	449	99,9%	-	449	99,9%	
Eurobond							450	449	99,9%	449	99,9%	
Total Décaissements extérieurs (hors appuis budgétaires)							1 125	768	68,3%	331	1 099	97,8%
Appuis budgétaires	EUR_XX	Fixe	30	7	Concessionnel	230	381	165,7%		381	165,7%	
Tirages DTS	SDR_3	fixe	10	5	Concessionnel	80			80	80	100,0%	
Appuis budgétaires et DTS							310	381	122,9%	80	461	148,7%
Total Endettements extérieurs							1 435	1 149	80,1%	411	1 560	109%

Source : CNDP

En ce qui concerne les engagements intérieurs, au 31 août 2021, le taux d'exécution est évalué à 85,9% du montant prévu dans la Loi de Finances 2021. En effet, les taux d'exécution par instruments fixés dans la stratégie pour l'année 2021 sont de 108,7% pour les émissions de BTA ; 54,7% pour les émissions d'OTA et 66,7% pour les emprunts bancaires.

Suivant l'hypothèse d'une variation nulle de l'encours des BTA à fin 2021, l'encours de la dette intérieure mobilisé en 2021 est projeté à 594 milliards de FCFA (soit un taux d'exécution de 98%).

Les taux d'exécution par instrument de dette seraient de 100% pour les émissions des BTA, environ 99% pour les émissions d'OTA et 67% pour les emprunts bancaires.

Tableau 14: Engagements intérieurs signés en 2021 (à fin 2021) en milliards de FCFA

Instruments de dette	Montant (milliards de FCFA)	Poids	Execution au 31 août 2021 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin août 2021	Estimation des Engagements Sept-Déc 2021	Execution à fin 2021 (en milliards de FCFA)	Taux d'exécution à fin 2021
Financements intérieurs							
Bons du Trésor	227	37,4%		108,7%			100%
Emissions			310		40	350	
Remboursements			290		60	350	
Emissions nettes			20		-	20	
Encours de fin de période			247		227	227	
OT/OTA	350	57,6%	191	54,7%	155	346	99%
OTA 2 ans					25	25	
OTA 3 ans	50		92	183,1%	40	132	263%
OTA 5 ans	100		35	34,9%	50	85	85%
OTA 6 ans	0		65		40	105	
OTA 7 ans	100			0,0%	-	-	0%
OTA 10 ans	100			0,0%	-	-	0%
Emprunts bancaires	30	4,9%	20	66,7%	-	20	67%
Total endettements intérieurs	607	100,0%	521	85,9%	135	594	98%

Source : CNDP

III.3. Coûts et risques du portefeuille de la dette publique projetés au 31 décembre 2021

Suivant les projections à fin décembre 2021 les indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique (**Administration centrale**) se présentent comme suit :

- L'encours de la dette directe de l'Administration centrale est estimé à fin décembre 2021 à 10 371 milliards de FCFA, dont 74% de dette extérieure et 26% de dette intérieure ;
- Le ratio de la dette sur le PIB est évalué à 41,4% après la prise en compte des nouveaux décaissements ;
- Le coût moyen pondéré de la dette se situe à 2,7%, soit 2,2% en dette extérieure et 3,9% en dette intérieure ;
- Pour refinancer le portefeuille de la dette actuelle, il faudra en moyenne 7,3 années, soit 8,8 années pour la dette extérieure et 3,0 années pour la dette intérieure, traduisant ainsi des maturités plus courtes de la dette intérieure ;
- Le risque de taux d'intérêt est traduit par l'exposition d'environ 16,4% de la dette totale (dette à taux d'intérêt variable) aux fluctuations de taux d'intérêt ;

- La part de la dette libellée en devises autres que le FCFA est estimée à 73,7% du portefeuille global. Considérant la dette libellée en Euro évaluée à 28,4% de la dette totale, 45,4% du portefeuille est exposé au risque de change.

NB : Dans cette analyse, pour des besoins d'un meilleur suivi de la variation des taux d'intérêt sur la trésorerie de l'Etat, considérant le volume important des BTA à renouveler, étant donné que les intérêts sur les BTA sont précomptés et que in fine, ces intérêts variables correspondent à la moyenne des taux offerts par les banques lors de chaque adjudication (taux d'intérêt moyen pondéré des offres) les BTA sont considérés ici comme étant un instrument de financement à taux d'intérêt variable. A terme, ce taux pourra être suivi sur une longue période et considéré comme « le taux variable offert par les banques et SVT nationaux au Trésor Camerounais » appelé CAMBOR (Cameroun Banking Borrowing Offered Rate-travaux en perspective au CNDP).

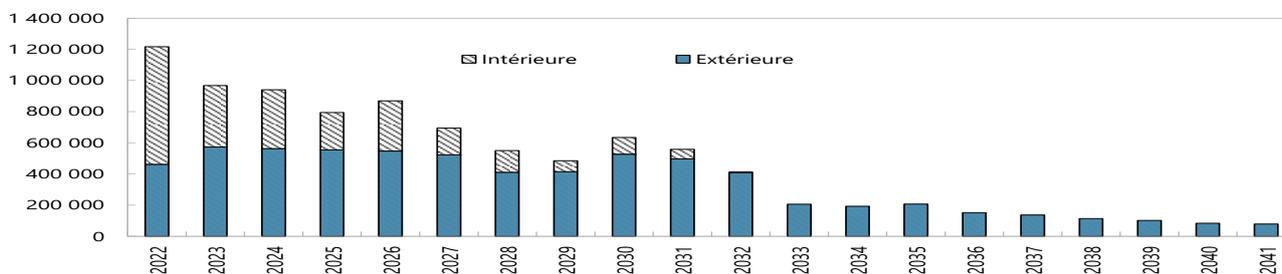
Tableau 15 : Indicateurs de coûts et risques au 31/12/2021

Indicateurs de coûts et risques		Dette extérieure	Dette intérieure	Dette totale*
Dette nominale (en milliards de FCFA)		7 648	2 723	10 371
Dette nominale (% du PIB)		30,5	10,9	41,4
Valeur actualisée (% du PIB)		24,8	11,2	36,1
Coût de la dette	Paiement d'intérêt en % du PIB	0,7	0,4	1,1
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	2,2	3,9	2,7
Risque de refinancement	Durée moyenne d'échéance (ans) (ATM)	8,8	3,0	7,3
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du total)	6,2	28,7	12,2
	Dette à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	1,9	3,2	5,1
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	7,9	3,0	6,6
	Dette refixée durant l'année prochaine (% du total)	23,4	28,7	24,8
	Dette à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	80,6	91,7	83,6
	BTA (% du total)	0,0	8,6	2,2
Risque de change	Dette en devises (% du total)			73,7
	Amortissement en devise durant l'année prochaine (en % du stock brut de réserves de change brutes détenues par la BEAC qui est la Banque centrale)			12,0

Source : CNDP

Suivant le profil de remboursement du principal de la dette publique de l'Administration Centrale présenté par le graphique 2 ci-dessous, des pics de remboursement sont observés sur la période 2022-2026.

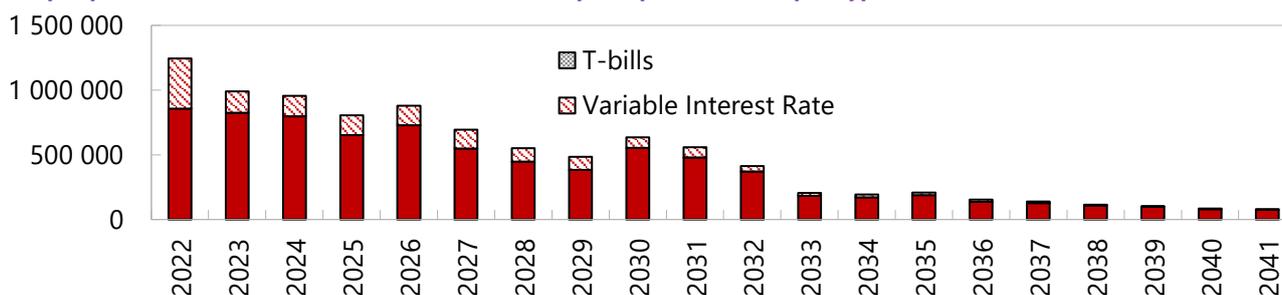
Graphique 2 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2021 par type de créancier



Source : CNDP

Ces pics traduisent un risque de refinancement relativement élevé sur la période du fait notamment des remboursements des titres publics, du début des remboursements de la dette restructurée envers la Chine et de la dette rééchelonnée dans le cadre de l'ISSD.

Graphique 3 : Profil de remboursement de la dette publique à fin 2021 par type de taux d'intérêt

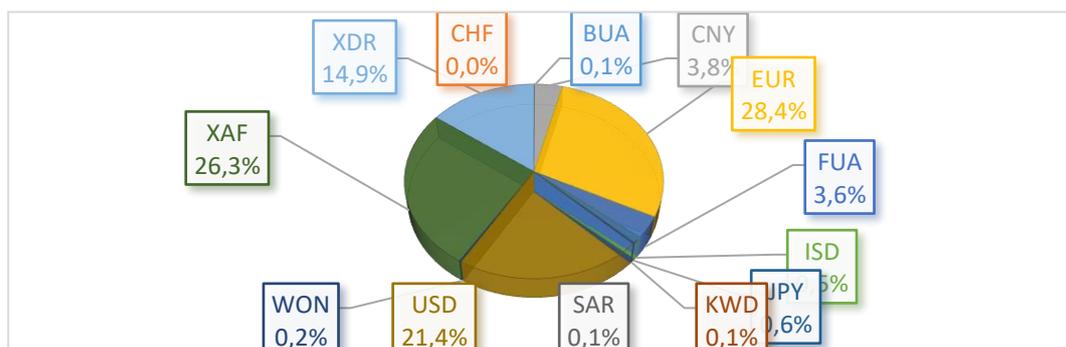


Source : CNDP

Le montant élevé du service observé pour la dette intérieure en 2022 s'explique principalement par le remboursement de la dette à court terme, notamment les BTA pour 227 milliards de FCFA et les prêts bancaires pour 112 milliards de FCFA, y compris les cessions de créances ENEO et des marketers.

S'agissant de la répartition du portefeuille de la dette par devise, il se constitue des principales devises ci-après : l'Euro pour 28,4%, le FCFA pour 26,3%, le Dollar US pour 21,4% et le XDR (DTS) pour 14,9%.

Graphique 4 : Répartition du portefeuille de la dette à fin 2021 par devise



Source : CNDP

CHAPITRE IV : STRATEGIE D'ENDETTEMENT A MOYEN TERME 2022-2024 ET PLAN ANNUEL D'ENDETTEMENT 2022

Dans la perspective de l'achèvement des divers projets de développement engagés par le Gouvernement suivant la vision de l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035, le pays poursuivra la mobilisation des ressources d'emprunts contractées auprès de divers partenaires, afin de couvrir le besoin d'endettement de l'Etat. Par ailleurs, dans la continuité des réformes engagées par les autorités, le Cameroun a conclu un nouveau Programme Economique et Financier (PEF 2021-2024) avec le FMI, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et la Facilité Elargie de Financement (FEF) du FMI, pour un montant global d'environ 483 millions de DTS, soit environ 380 milliards de FCFA. Le Gouvernement s'est engagé entre autres à mettre en place des réformes afin de renforcer la viabilité de la dette publique.

Dans le cadre dudit Programme, le montant global des appuis budgétaires attendu sur la période 2022-2024 est estimé à environ 1 000 milliards de FCFA. Pour la mobilisation des financements restants, les discussions sont en cours avec les autres partenaires au développement, notamment la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement et la France, qui ont manifesté leur engagement à soutenir ce Programme.

Ainsi, suivant le document de Programmation Economique et Budgétaire 2022-2024 et en cohérence avec le nouveau programme conclu avec le FMI, les cibles visées dans la Stratégie d'Endettement à Moyen Terme, à la fin de la période (2022-2024) sont déclinées dans le tableau ci-après :

Tableau 16 : Cibles visées à fin 2024

Indicateurs	Cibles à fin 2022 (SEMT 2020-2022)	Cibles à fin 2023 (SEMT 2021-2023)	Cibles à fin 2024 (SEMT 2022-2024)
Ratio de dette publique et à garantie publique PIB	≤ 40%	≤ 50%	≤ 50 %
Composition du portefeuille de dette : Dette Extérieure/ Dette intérieure	77% / 23%	76% / 24%	75% / 25%
Taux d'intérêt moyen du portefeuille	≤ 2,5%	≤ 2,5%	≤ 2,5%
Part de dette intérieure à court terme (maturité initiale ≤ 1 an)		≤ 10%	≤ 10%
Part de dette à taux d'intérêt variables	≤ 20%	≤ 25%	≤ 20%
Dette libellée en dollar US	≤ 25%	≤ 25%	≤ 25%
Maturité moyenne du portefeuille de la dette publique	≥ 11 ans	≥ 11 ans	≥ 12 ans

Source : CNDP

IV.1. Détermination du Besoin d'endettement de l'Etat sur la période 2022 – 2024

Le besoin d'endettement de l'Etat pour la période 2022-2024 découle du cadrage budgétaire 2022-2024 arrêté dans le cadre de la préparation de la Loi de Finances 2022.

Suivant le scénario de référence adopté, le budget de l'Etat s'équilibre en ressources et

dépenses à 17 422 milliards de FCFA, dont 5 679,7 milliards de FCFA en 2022.

Sur la période triennale, le besoin de financement de l'Etat est estimé à environ 5 613 milliards de FCFA, dont 2 040 milliards de FCFA pour l'année 2022.

Prenant en compte les dons attendus sur la période, les financements exceptionnels (tirages sur les comptes de réserves du Trésor logés à la BEAC), le besoin d'endettement de l'Etat qui en découle est évalué à environ 5 125 milliards de FCFA, dont 1 763 milliards de FCFA en 2022, soit 6,6% du PIB.

Des arbitrages effectués sur la base du volume des Soldes Engagés Non Décaissés à mobiliser sur la période, de la capacité d'absorption des projets, de la disponibilité des nouveaux

financements et des engagements liés à la mise en œuvre du Programme en cours avec le FMI, ce besoin d'endettement sera couvert à travers les emprunts extérieurs (y compris les appuis budgétaires et les tirages sur les allocations des Droits de Tirages Spéciaux) et les emprunts intérieurs.

Le tableau ci-après présente les différents agrégats pris en compte pour la détermination du besoin d'endettement annuel sur la période 2022-2024.

Tableau 17 : Détermination du besoin d'endettement 2021-2023

	2021		2022		2023		2024		Total 2022-2024	
	Montant	En % du PIB	Montant	En % du PIB						
Recettes internes	3 394	13,5%	3 867	14,6%	4 189	14,8%	4 586	15,1%	12 641	14,8%
Dépenses internes hors intérêts	3 939	15,7%	4 204	15,8%	4 393	15,5%	4 635	15,3%	13 233	15,5%
Solde primaire	- 545	-2,2%	- 338	-1,3%	- 204	-0,7%	- 50	-0,2%	- 591	-0,7%
Paiements des intérêts	302	1,2%	240	0,9%	232	0,8%	245	0,8%	716	0,8%
Dettes extérieures	237	0,9%	157	0,6%	166	0,6%	173	0,6%	496	0,6%
Dettes intérieures	65	0,3%	83	0,3%	66	0,2%	72	0,2%	220	0,3%
Amortissement de la dette	1 309	5,2%	1 279	4,8%	1 209	4,3%	1 200	4,0%	3 688	4,3%
Dettes extérieures	764	3,0%	520	2,0%	595	2,1%	605	2,0%	1 720	2,0%
Dettes intérieures	545	2,2%	759	2,9%	614	2,2%	595	2,0%	1 968	2,3%
dont remboursement BTA	227	0,9%	227	0,9%	227	0,8%	227	0,7%	682	0,8%
Remboursement crédits TVA	72	0,3%	84	0,3%	84	0,3%	84	0,3%	252	0,3%
Restes à payer/arriérés intérieurs	99	0,4%	100	0,4%	102	0,4%	165	0,5%	366	0,4%
Besoin de financement de l'Etat	- 2 328	-9,3%	- 2 040	-7,7%	- 1 830	-6,5%	- 1 743	-5,8%	- 5 613	-6,6%
Don	65	0,3%	142	0,5%	91	0,3%	96	0,3%	330	0,4%
dont appui budgétaire	34	0,1%	109	0,4%	56	0,2%	59	0,2%	223	0,3%
Allègement dette G20	166	0,7%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement par BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Financement bancaire (Comptes de réserves Trésor)	111	0,4%	100	0,4%	30	0,1%	-	0,0%	130	0,2%
Financement exceptionnel -(CAS -Covid)	40	0,2%	35	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	35	0,0%
Besoin d'endettement	- 1 946	-7,8%	- 1 763	-6,6%	- 1 709	-6,0%	- 1 647	-5,4%	- 5 119	-6,0%
Total financements (Ext+Int)	1 946	7,8%	1 763	6,6%	1 709	6,0%	1 647	5,4%	5 119	6,0%
Emprunts extérieurs	1 368	0	1 186	4,5%	1 132	4,0%	1 070	3,5%	3 387	4,0%
Prêts projets	703	2,8%	747	2,8%	909	3,2%	974	3,2%	2 629	3,1%
Eurobond	450	1,8%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Appuis budgétaire sous forme de prêt	165	0,7%	369	1,4%	223	0,8%	96	0,3%	688	0,8%
Allocation DTS FMI	50	0,2%	70	0,3%	-	0,0%	-	0,0%	70	0,1%
Emprunts intérieurs	577	2,3%	577	2,2%	577	2,0%	577	1,9%	1 732	2,0%
BTA - Emissions / Encours de fin de période	227	0,9%	227	0,9%	227	0,8%	227	0,7%	682	0,8%
Variation BTA	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
OT/OTA	350	1,4%	350	1,3%	350	1,2%	350	1,2%	1 050	1,2%
Emprunts bancaires		0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
PIB	25 059		26 543		28 304		30 303		85 150	

Source : CNDP

IV.2. Plafond des nouveaux engagements pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022

Conformément à l'objectif de maintenir la viabilité de la dette et à l'engagement des autorités à veiller à la qualité de l'endettement public, des plafonds d'endettement annuels et sur une période triennale sont fixés chaque année.

Pour la présente stratégie, la fixation de ces plafonds suit une démarche qui intègre un certain nombre de variables et de paramètres objectifs, notamment :

- (i) les Grandes Orientations fixées par le Président de la République dans la Circulaire n°01 du 30 août 2021 relative à la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 ;
- (ii) le niveau du risque de surendettement du Cameroun « élevé » et la nécessité de réduire ce niveau de risque ;
- (iii) les contraintes du Programme Economique et Financier couvrant la période 2021 - 2024 ;
- (iv) la nouvelle politique de financement du développement durable (SDFP) de la Banque mondiale, élaborée dans le cadre d'IDA-19 ;
- (v) la mise en œuvre des projets prioritaires compatibles avec les objectifs de transformation structurelle de la SND30 ;
- (vi) les priorités du Gouvernement en termes de financements des projets urgents ;
- (vii) la rationalisation des ressources en fonction des besoins réels et de la capacité d'absorption des ressources à engager pour l'exécution des travaux pour chaque année.

En termes d'innovation, et compte tenu du risque budgétaire porté par les passifs des entreprises et établissements publics, des pouvoirs données aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans le

cadre de la mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun, et dans la perspective de contrôler le rythme d'endettement de l'ensemble du secteur public, il est fixé à partir de 2022 les plafonds d'endettement pour (i) l'Administration Centrale, (ii) les entreprises et établissements publics et les CTD. La fixation de ces plafonds permettra d'une part, de contrôler l'endettement de ces entités publiques et d'autre part, d'atteindre leurs objectifs de développement sans l'éviction des projets du Gouvernement réalisés suivant le plafond d'endettement de l'Administration Centrale.

IV.2.1. Plafond des nouveaux engagements de l'Administration Centrale pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022

Sur la période 2022-2024, le plafond des nouveaux engagements extérieurs de l'Administration Centrale est fixé à 1 950 milliards de FCFA, dont 650 milliards de FCFA pour l'année 2022.

S'agissant des nouveaux engagements intérieurs à contracter par l'Administration Centrale sur la période 2022-2024, le plafond est fixé à 1 050 Milliards de FCFA, dont 350 milliards de FCFA pour l'année 2022, à contracter sous forme d'émission de titres publics à moyen et à long termes. L'Etat fera recours aux émissions des BTA pour la gestion de la trésorerie, pourvu qu'en fin d'année la variation de l'encours de ces BTA soit nulle.

Par ailleurs, le Trésor Public utilisera en 2022, une quotité de 100 milliards de FCFA du montant global de 200 milliards de FCFA reçus du FMI au titre de l'allocation de DTS du Cameroun.

IV.2.2. Plafond des avals à accorder par l'Administration Centrale pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022

Le plafond des avals à accorder par l'Etat au titre de la dette intérieure pour la période 2022-2024 est maintenu à 280 milliards de FCFA, dont 200 milliards de FCFA pour l'Année 2022.

Pour la dette extérieure, le plafond des avals sur la période 2022-2024 est fixé à 120 milliards de FCFA, dont 40 milliards de FCFA pour l'année 2022.

Toutefois, il importe de relever que suivant les dispositions de la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques, la garantie de l'Etat est donnée par décret après l'avis du Ministre des Finances et ne devrait pas dépasser une durée de cinq (05) ans.

IV.2.3. Plafond des nouveaux engagements des Entreprises et Etablissements Publics, et Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) pour la période 2022-2024 et pour l'année 2022

Les emprunts directs des Entreprises et Etablissements publics, ainsi que des CTD constituent un passif contingent pour l'Etat et pourraient être assimilés à une garantie implicite. Ainsi, afin de maîtriser le risque budgétaire que ces emprunts directs pourraient induire et minimiser leur impact sur la viabilité de la dette publique, des limites sont déterminées dans la présente stratégie.

Sur la période 2022-2024, le plafond des nouveaux engagements extérieurs des entreprises et établissements publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 300 milliards de FCFA, dont 100 milliards de FCFA pour l'année 2022. Ces engagements

devraient être contractés uniquement après un avis favorable, et sans réserve du Comité National de la Dette Publique.

Quant aux nouveaux engagements intérieurs de ces entités publiques, le plafond est fixé à 450 milliards de FCFA, dont 150 milliards de FCFA pour l'année 2022.

Toutefois, ces plafonds pourront être revus à la hausse, en cas de besoin, par le Ministre des Finances, en fonction de la performance, de la capacité financière de l'entité concernée et de la pertinence des projets à réaliser, sur la satisfaction des besoins socio-économiques des populations.

IV.3. Présentation et analyse comparée des stratégies alternatives pour la période 2022-2024

Pour le choix de la stratégie optimale pour la période 2022-2024 gardant le meilleur arbitrage en termes de coûts et risques et devant permettre d'atteindre les cibles fixées à horizon 2024, quatre stratégies alternatives ont été formulées et se déclinent ainsi qu'il suit :

- ✓ **Stratégie I (SI) – Scénario de référence du cadrage budgétaire 2022-2024 :**

Cette stratégie projette le financement du déficit conformément au cadrage budgétaire arrêté pour la préparation de la Loi de Finances 2022. Ainsi, le besoin d'endettement de l'Etat sera couvert à hauteur de 68% de financements extérieurs et 32% de financements intérieurs en 2022, 66%/34% de financements extérieurs/intérieurs en 2023 et à travers une proportion de 65%/35% en 2024.

S'agissant des financements extérieurs qui proviendront principalement des SEND's, ils porteront pour l'année 2022 sur plus de 52,1% des financements semi-concessionnels, 30,8% des financements concessionnels et 17,1% des prêts commerciaux.

Pour la dette intérieure, ces financements seront principalement mobilisés en 2022 à travers les titres publics de moyen et de long termes, dont 30% d'OTA de maturité 5 ans, 20% d'OTA de maturité 7 ans, et 10% d'OTA de 10 ans. La variation des BTA devant être nulle avec un encours de fin de période de 227 milliards de FCFA, soit 39,4% des financements intérieurs.

✓ **Stratégie 2 (S2) – allongement des maturités des titres publics intérieurs :**

Cette stratégie vise la mobilisation prioritaire des obligations de trésor de plus longue maturité. Elle consistera à mobiliser les financements suivant la proportion dette extérieure/dette intérieure 68%/32% en 2022, 66%/34% en 2023 et 64%/36% en 2024 respectivement.

Pour les emprunts extérieurs, la proportion par instrument est identique à celle de la stratégie S1.

Quant à la dette intérieure, la part des instruments de 07 ans et 10 ans est progressivement augmentée sur la période. En 2022, le besoin d'endettement intérieur sera couvert à hauteur de 20% par les OTA de 05 ans et les OTA de 07 ans respectivement et 21% par les OTA de 10 ans. Le poids des émissions de 10 ans est porté à 25% en 2023 et 35% en 2024. La variation nulle du stock des BTA étant maintenue.

✓ **Stratégie 3 (S3) – émission d'un Eurobond en 2022 :**

La stratégie prévoit l'émission d'un eurobond en 2022 pour le refinancement de la dette intérieure. Le besoin d'endettement de l'année 2022 étant maintenu inchangé suivant ce scénario, la composition des financements extérieurs et intérieurs serait alors de 81%/19% en 2022, 67%/33% en 2023 et 65%/35% en 2024.

Pour les financements extérieurs, la répartition par instrument prévoit une émission d'eurobond pour (i) 22,4% (500 millions d'euros, soit environ 328 milliards de FCFA), (ii) des financements concessionnels pour 44,2% et (iii) des financements non concessionnels pour 33,4%.

La répartition des instruments de la dette intérieure reste identique à la stratégie S1.

✓ **Stratégie 4 (S4) – Priorité aux financements concessionnels et semi-concessionnels et rallongement des maturités des titres intérieurs :**

Cette stratégie maintien la même proportion financement extérieur/financement intérieur que celle de la stratégie S1. Cependant, la ventilation des instruments de financements extérieurs privilégie le recours progressif aux emprunts concessionnels et semi-concessionnels généralement obtenus auprès des partenaires multilatéraux. Ainsi, pour l'année 2022, la répartition des financements extérieurs portera sur 60,5% des instruments concessionnels, 29% semi-concessionnels et 11% des prêts commerciaux. La part globale des financements concessionnels et semi-concessionnels est portée à 89,3% en 2023 et 89,4% en 2024. La ventilation des instruments de financement intérieurs reste identique à celle de la stratégie S2.

Le tableau comparatif ci-après présente les caractéristiques de coûts et risques des différentes stratégies suivant divers scénarii de chocs :

Tableau 18 : Comparaison des 04 stratégies définies

Indicateurs de coûts et de risques		2021	A fin 2024			
		Dettes Existantes	S1	S2	S3	S4
Dettes nominale (% du PIB)-(A-C)		41,4	45,3	45,4	45,5	45,3
Valeur actualisée (% du PIB)		34,6	40,8	40,8	41,5	40,0
Paiement d'intérêt (% du PIB)		1,1	1,3	1,3	1,3	1,2
Coût de la dette (Taux d'intérêt moyen pondéré en %)		2,5	2,8	2,8	2,9	2,7
Risque de refinancement	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du total)	12,0	7,7	7,8	7,7	7,7
	Dettes à amortir durant l'année prochaine (% du PIB)	5,0	4,1	4,1	4,0	4,0
	Durée moyenne d'échéance (ans) dettes extérieures, (ATM)	8,8	11,0	11,0	10,5	11,6
	Durée moyenne d'échéance (ans) dettes intérieure (ATM)	3,1	3,7	4,4	3,7	4,4
	Durée moyenne d'échéance (ans) dettes totale ATM	7,3	9,4	9,5	9,1	10,0
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne à refixer (ans) (ATR)	6,7	7,9	8,0	7,6	8,7
	Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	24,8	25,9	25,9	26,0	23,3
	Dettes à taux d'intérêt fixe y/c les BTA (% du total)	83,4	78,2	78,2	78,1	80,9
	Bons de Trésor Assimilables (% du total)	2,2	2,6	2,6	2,5	2,6
Risque de change	Dettes en devises (% du total)	74,4	76,9	76,7	78,9	76,9
	Amortissement en devises au cours de l'année prochaine (en % du stock de réserves de change brutes de la BEAC)	12,0	14,4	14,4	14,4	14,4

Source : CNDP

Il ressort de l'arbitrage coûts et risques que la stratégie S4 semble être la plus optimale. Cette stratégie, permet de se rapprocher le plus, des cibles fixées à l'horizon 2024, et va en droite ligne avec les objectifs de la gestion de la dette publique, les orientations des autorités et celles contenues dans le Programme Economique et

Financier (PEF 2021-2024) en cours avec le FMI, notamment le recours privilégié aux financements concessionnels et le rallongement des maturités des instruments de financements intérieurs.

IV.4. Description et choix de la Stratégie de mobilisation de l'endettement pour l'année 2022

Suivant la stratégie adoptée, le besoin d'endettement de l'Etat estimé pour l'année 2022 à 1 763 milliards de FCFA, sera financé à hauteur de 67% par les ressources d'emprunts extérieurs, et 33% par les ressources à mobiliser sur le marché intérieur, exclusivement à travers les titres publics.

IV.4.1. Endettement extérieur en 2022

IV.4.1.1. Décaissements effectifs attendus en 2022

La mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme 2022-2024 consistera pour l'année 2022 à la mobilisation des décaissements sur financements extérieurs à hauteur de 1 186 milliards de FCFA.

Ce financement extérieur sera composé de 747 milliards de FCFA de décaissements sur prêts projets, 369 milliards de FCFA des tirages

sur appuis budgétaires (sous forme de prêts), et 70 milliards de FCFA d'allocations de DTS reçues du FMI.

Ainsi, conformément aux plans de décaissements des différents projets en 2022, les tirages à effectuer devraient se répartir en 44,7% de financements concessionnels et 55,3% sur les prêts non concessionnels.

Tableau 19 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2022 : base décaissements

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant Prévu (en millions de FCFA)	
Financements extérieurs						
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	2,9%	35
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	13,7%	163
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	7,8%	92
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	3,7%	44
Sous-total concessionnels					28,1%	334
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	1,5%	18
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	2,9%	35
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	9,4%	112
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	4,5%	54
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,7%	8
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	9,2%	109
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,9%	11
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	2,8%	34
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	1,5%	17
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	1,3%	15
Sous-total non-concessionnels					34,8%	413
Total Prêts projets					63,0%	747
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	7	2	12,7%	150
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	20	5	18,5%	219
Total Appuis budgétaires					31,1%	369
Tirages DTS FMI					5,9%	70
Total endettement extérieurs					100,0%	1 186

Source : CNDP

IV.4.1.2. Fixation du plafond des nouveaux engagements extérieurs de l'Administration Centrale par type d'instrument pour l'année 2022

La contractualisation des nouveaux emprunts extérieurs en 2022 sera limitée aux projets ayant franchi toutes les étapes de maturation, de priorisation et obtenus l'avis favorable du Comité National de la Dette Publique (CNDP).

La préférence est accordée aux financements concessionnels et le recours aux emprunts non concessionnels ne devrait être envisagé qu'au cas où les financements concessionnels ne sont pas disponibles, et orientés exclusivement vers les projets dont la rentabilité socio-économique et financière est avérée, capables de créer de la valeur ajoutée et de contribuer au remboursement de la dette à contracter.

Par ailleurs, le Cameroun étant sous programme avec le FMI, la signature des nouveaux engagements en 2022 devrait être

conforme aux dispositions du Protocole d'Accord Technique.

Pour l'année 2022, le plafond des nouveaux engagements limité à l'Administration Centrale sous forme d'endettement est maintenu à 650 milliards de FCFA, dont 230 milliards de FCFA à ne pas dépasser pour les emprunts non concessionnels. Cependant, il importe de relever que dans le cadre du PEF 2021-2024 en cours avec le FMI, le risque de surendettement du Cameroun étant « élevé », le plafond d'endettement devrait en principe être nul. Toutefois, pour la réalisation de certains projets importants et essentiels, ce plafond pourrait être réajusté, suivant une dérogation spéciale, à un montant exprimé en valeur actualisée nette.

Les termes indicatifs de ces nouveaux engagements regroupés par instrument de dette sont présentés ci-après

Tableau 20 : Termes indicatifs de l'endettement public extérieur pour l'année 2022 : base engagements

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	0,0%	-
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	0,0%	-
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	31,2%	350
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	6,2%	70
Sous-total concessionnels					37,4%	420
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	0,0%	-
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	0,0%	-
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	0,0%	-
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	0,0%	-
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0,0%	-
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	13,5%	152
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0,0%	-
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	5,2%	58
Prêts complémentaires ECAs	EUR_14	variable	5	0,5	1,8%	20
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	0,0%	-
Sous-total non-concessionnels					20,5%	230
Total Prêts projets					57,9%	650
Appuis budgétaires	USD_ap	Fixe	7	2	0,0%	-
Appuis budgétaires	EUR_ap	Fixe	20	5	42,1%	472
Total Appuis budgétaires					42,1%	472
Total endettement extérieurs					100,0%	1 122

Source : CNDP

Encadré : Description des instruments

USD 1 : Cet instrument regroupe principalement les prêts hautement concessionnels. Il s'agit notamment des prêts de maturité d'au moins 40 ans des guichets IDA et FAD et de la JICA ;

SDR 2 : Cet instrument regroupe les prêts contractés auprès de l'IDA avant 2016, dont la maturité résiduelle restante est de 35 ans en moyenne et les prêts contractés après 2016 assortis des nouveaux termes et conditions de cette institution ;

EUR 3 : Cet instrument regroupe les prêts concessionnels contractés auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement et du Guichet BIRD de la Banque Mondiale. Il convient de rappeler que depuis le passage du Cameroun du statut de pays IDA au statut BLEND auprès de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement en 2015, le Cameroun a la possibilité de mobiliser des ressources financières auprès des guichets BIRD et BAD. Ces financements, bien qu'ayant des conditions plus onéreuses que les prêts IDA et FAD, sont avantageux par rapport aux emprunts commerciaux. Ils offrent une plus grande flexibilité dans la gestion des risques de change et de taux ;

USD 4 : Cet instrument est identique à l'instrument EUR 3, à l'exception de la devise ;

EUR 5 : Cet instrument englobe les ressources provenant des partenaires bilatéraux et multilatéraux de type Aide Publique au Développement (APD), notamment la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et l'Agence Française de Développement (AFD) ;

EUR 6 : Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de l'AFD ;

USD 7 : Cet instrument comprend principalement les financements provenant des bilatéraux et multilatéraux, à l'instar de la Banque Islamique de Développement, le Fond Spécial de l'OPEP, la Banque Arable pour le Développement Economique en Afrique, le Fonds Saoudien et les prêts préférentiels d'Eximbank Chine. Étant donné que le CNY est fortement corrélé au dollar américain, tous les prêts en CNY ayant une maturité moyenne de 20 ans sont assimilés à cet instrument ;

USD 8 : Cet instrument est semblable à l'instrument précédent, à l'exception du type de taux d'intérêt. Dans le cas d'espèce, le taux d'intérêt est variable à l'instar de certains prêts de la Banque Islamique de Développement ;

EUR 9 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques de développements aux conditions commerciales (KPW-PIEX), à taux d'intérêt fixe, et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, etc.) ;

EUR 10 : Cet instrument contient les crédits acheteurs libellés en euro et financés par les banques commerciales (Société Générale, Deutsche Bank, Raiffeisen Bank, Intesa San Paolo, etc.), à taux d'intérêt variable et garantis par des agences de crédit à l'exportation européennes (COFACE, CESCE, DELCREDE DUCROIRE, SACE, OEKB, HERMES, EKN etc.) ;

USD 11 : Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales, à taux fixe, et garanti par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs ;

USD 12 : Cet instrument regroupe les crédits acheteurs libellés en dollar américain et financés par les Banques Commerciales (Guichet Commercial d'Eximbank de Chine, ICBC, Bank of China, Eximbank Turquie, Citibank, Société Générale, Standard Chartered, etc.), à taux variable et garanti par les agences de crédit à l'exportation de ces différents pays respectifs (UKEF, Eximbank US, etc.) ;

EUR 14 : Cet instrument contient les emprunts octroyés par les banques commerciales étrangères à l'effet de financer la part du coût des projets n'étant pas couverte par le prêt garanti. Il convient de relever que les règles de l'OCDE limitent le montant pouvant être financé par les crédits acheteurs à 85% du coût du projet. Le reliquat peut être couvert soit par les ressources propres de l'Etat ou par le recours à un financement complémentaire ayant des conditionnalités repris dans cet instrument. Il renferme également les financements de court terme octroyé pour le financement des opérations de commerce extérieur de certaines sociétés stratégiques ;

XAF 15 : Cet instrument contient les titres publics remboursables à moyen terme et dont les maturités sont comprises entre 1 et 3 ans.

XAF 16 : Cet instrument contient les titres publics remboursables à moyen terme et dont les maturités sont comprises entre 3 et 6 ans ;

XAF 17 : Cet instrument contient les titres publics remboursables à long terme et dont la maturité est de 7 ans ;

XAF 18 : Cet instrument contient les emprunts libellés en monnaie locale et contractés auprès des créanciers extérieurs (BDEAC) ;

XAF 19 : Cet instrument contient les titres publics remboursables à long terme et dont la maturité est de 10 ans .

Il convient de relever toutefois que le Gouvernement a pris des engagements pour la finalisation de certains projets stratégiques qui ne figurent pas dans la liste des projets prioritaires transmise au FMI dans le cadre du PEF, pour un montant total avoisinant 200 milliards de FCFA. Ces projets ont obtenu les visas de maturité y relatifs.

De plus, le volume de financements nécessaires pour l'exécution des projets inscrits dans la

liste des projets prioritaires 2021 - 2022 est évalué à 700 milliards de FCFA tandis que le plafond d'endettement correspondant sera de 460 milliards de FCFA.

En tout état de cause, ces plafonds sont susceptibles d'être revus à la hausse par ordonnance du Chef de l'Etat, en cas de nécessité et d'urgence avérée.

IV.4.2. Endettement intérieur en 2022

En 2022, le besoin d'endettement intérieur de l'Etat évalué à environ 577 milliards de FCFA sera couvert à travers la mobilisation de 350 milliards de FCFA de titres publics à moyen et long termes (OT/OTA), et de 227 milliards de FCFA de BTA correspondant à l'encours à fin

2022, soit une variation nulle de l'encours des BTA par rapport au stock de fin de période de l'année 2021. Le tableau ci-après présente les caractéristiques des instruments intérieurs à mobiliser en 2022 :

Tableau 21 : Termes indicatifs de l'endettement public intérieur pour l'année 2022, base décaissements

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)
BTA	Variable	1	0	39,3%	227
Emissions / Encours de fin de période					227
Remboursements					227
Emissions nettes					0
OTA/OT	Fixe	2-10	1-3	60,7%	350
OTA 2 ans	Fixe	2	1	4,3%	25
OTA 3 ans	Fixe	3	2	8,7%	50
OTA 5 ans	Fixe	4	3	13,0%	75
OTA 6 ans	Fixe	5	4	8,7%	50
OTA 7 ans	Fixe	6	5	8,7%	50
OTA 10 ans	Fixe	10	9	17,3%	100
Total				100%	577

Source : CNDP

IV.4.3. Dette avalisée en 2022

Le plafond des avals à accorder par l'Etat au cours de l'année 2022, au profit des entreprises publiques et privées, y compris les CTD, est fixé à 240 milliards de FCFA, dont 200 milliards au titre de la dette intérieure et 40 milliards de FCFA pour la dette extérieure.

Il importe de rappeler que conformément à la réglementation en vigueur, la garantie de l'Etat

devrait être accordée par Décret et après l'avis du Ministre des Finances. Aussi, cet aval ne devrait pas dépasser une période de cinq (05) ans.

Il s'agit en effet des dispositions de l'article 54 de la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques.

IV.5. Fixation du plafond des nouveaux engagements des entreprises publiques et Collectivités Territoriales Décentralisées par type d'instrument pour l'année 2022

Les nouveaux engagements extérieurs à contracter en 2022 par les démembrements de l'Etat (Entreprises Publiques et Collectivités Territoriales Décentralisées) pour l'année 2022 sont plafonnés à 100 milliards de FCFA.

La mobilisation de ces financements pourra se faire suivant les caractéristiques des instruments indicatifs présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 22 : Termes indicatifs de l'endettement extérieur des démembrements de l'Etat pour l'année 2022

Instruments de dette		Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	25,0%	25
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	25,0%	25
Sous-total concessionnels					50,0%	50
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	15,0%	15
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	15,0%	15
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	20,0%	20
Sous-total non-concessionnels					50,0%	50
Total					100,0%	100

Source : CNDP

Quant aux engagements intérieurs des Entreprises et Etablissements publics et Collectivités Territoriales Décentralisées, ils sont plafonnés pour l'année 2022 à 150 milliards de FCFA, dont 50 milliards de FCFA en emprunts obligataires et 100 milliards en prêts directs auprès du système bancaire local.

Le tableau ci-après présente les termes indicatifs des instruments des nouveaux engagements intérieurs des démembrements de l'Etat pour l'année 2022.

Tableau 23 : Termes indicatifs de l'endettement intérieur des démembrements de l'Etat pour l'année 2022

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant prévu (en milliards de FCFA)
Emprunts obligataires	Fixe	2-10	3-10	33,3%	50
Emprunts bancaires à moyen terme	Fixe	10	3	20,0%	30
Emprunts bancaires à moyen terme	Fixe	7	2	26,7%	40
Emprunts bancaires à moyen terme	Fixe	5	1	20,0%	30
Total				100%	150

Source : CNDP

IV.6. Plan Annuel de Financement de l'Administration Centrale 2022

Suivant le Plan Annuel de Financement élaboré conformément au cadrage budgétaire, les ressources à mobiliser en 2022 pour couvrir le besoin d'endettement de l'Etat évalué à 1 763 milliards de FCFA proviendront à 67,3% des financements extérieurs, et 33,7% des emprunts intérieurs. En termes de répartition, les ressources concessionnelles sur prêts projets sont évaluées à 327 milliards de FCFA, soit 43,8% des financements extérieurs, contre 420 milliards de FCFA de ressources non concessionnelles. Les appuis budgétaires à tirer dans le cadre du PEF 2021-2024, porteront sur un montant de 369 milliards de FCFA, soit

31,1% des décaissements extérieurs et les tirages sur les allocations DTS en 2022 sont estimés à 70 milliards de FCFA.

Pour la dette intérieure, les ressources à mobiliser en 2022 proviendront essentiellement des émissions des titres publics, notamment les OTA/OT pour 350 milliards de FCFA et les BTA (encours de fin de période 2022) pour 227 milliards de FCFA.

Le tableau ci-après présente les détails des instruments du Plan Annuel d'Endettement 2022 :

Tableau 24 : Plan Annuel d'Endettement 2022

Instruments de dette	Type de taux d'intérêt	Maturité (an)	Période de Grace (an)	Poids	Montant (en millions de FCFA)	
Financements extérieurs						
ADF_Fixed	USD_1	Fixe	40	10	3%	34
Concessionnel_DTS	SDR_2	Fixe	35	7	13%	160
Concessionnel_EUR	EUR_3	Fixe	30	7	8%	91
Concessionnel_USD	USD_4	Fixe	30	7	4%	43
Sous-total concessionnels				28%	327	
Semi-Concessionnel_EUR_F	EUR_5	Fixe	20	5	4%	48
Semi-Concessionnel_EUR_V	EUR_6	variable	20	5	3%	34
Semi-Concessionnel_USD_F	USD_7	Variable	20	5	9%	110
Semi-Concessionnel_USD_V	USD_8	variable	20	5	4%	53
Commercial_EUR_F	EUR_9	Fixe	15	5	0%	1
Commercial_EUR_V	EUR_10	variable	15	5	9%	107
Commercial_USD_F	USD_11	Fixe	15	5	0%	3
Commercial_USD_V	USD_12	variable	15	5	3%	33
Prêts complémentaires ECAs et ITFC	EUR_14	variable	5	0,5	1%	17
Emprunt Direct	XAF_19	Fixe	7	2	1%	15
Sous-total non-concessionnels				35%	420	
Total Prêts projets				63%	747	
Appuis budgétaires	EUR_3	Fixe	30	7	31%	369
Tirages DTS FMI					6%	70
Total endettements extérieurs				100%	1 186	
Financements intérieurs						
Bons du Trésor						227
Emissions / Encours de fin de période	XAF_15	Fixe	1	0	39,3%	227
Remboursements						227
Emissions nettes						-
OTA					60,7%	350
OTA 2 ans	XAF_15	Fixe	2	1	4,3%	25
OTA 3 ans	XAF_15	Fixe	3	2	8,7%	50
OTA 5 ans	XAF_16	Fixe	5	4	13,0%	75
OTA 6 ans	XAF_16	Fixe	6	5	8,7%	50
OTA 7 ans	XAF_17	Fixe	7	6	8,7%	50
OTA 10 ans	XAF_18	Fixe	10	9	17,3%	100
Total endettements intérieurs				100,0%	577	
Total besoin d'endettement 2022				100,0%	1 763	

Source : CNDP

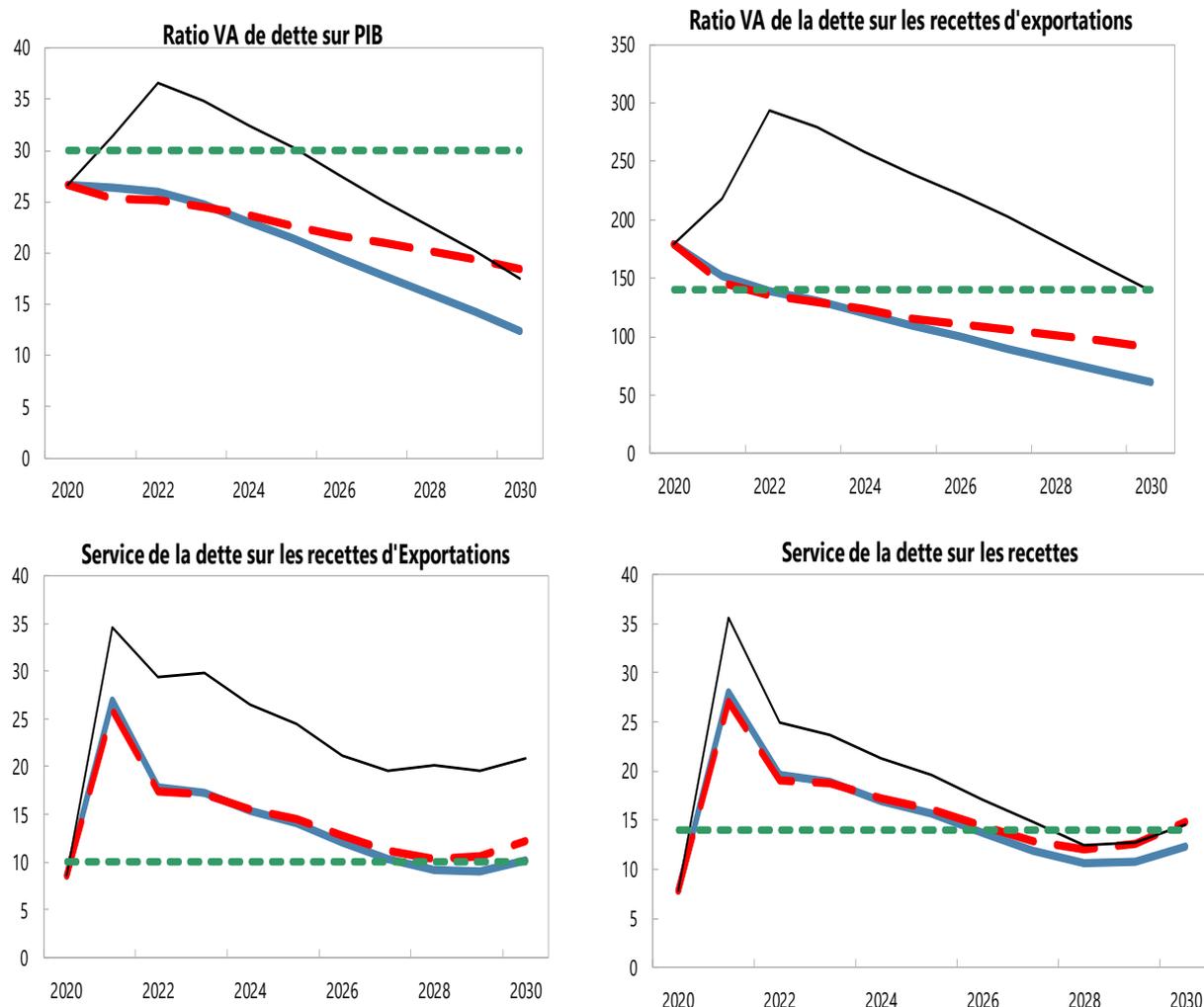
IV.7. Impact de la Stratégie retenue sur la Viabilité de la Dette Publique à l'horizon 2030

Les simulations de l'analyse de viabilité de la dette montrent que la mise en œuvre de la stratégie d'endettement à moyen terme choisie, maintiendra la dette viable à l'horizon 2030, avec un risque de surendettement élevé.

Ce résultat s'explique par la dégradation, suivant la méthodologie du Cadre de Viabilité

de la Dette, de la capacité d'endettement du Cameroun de « moyen » à « faible » (du fait de la baisse de l'indice composite), et subséquemment de la révision à la baisse des seuils d'endettement applicables, qui ont induit le dépassement de tous les quatre ratios d'endettement desdits seuils dans le scénario de référence.

Graphique 5 : Evolution des ratios de viabilité de la dette publique extérieure



I/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté

Sources : autorités nationales / CNDP.

S'agissant des indicateurs de solvabilité, le ratio valeur actualisée de la dette sur le PIB a légèrement dépassé le seuil de 30% en 2021, avant de revenir en dessous dudit seuil pour le reste de la période. Le ratio valeur actualisée de la dette sur les exportations est également resté au-dessus du seuil de 150% sur les cinq premières années de la projection.

Quant aux indicateurs de liquidité, le ratio du service de la dette sur les exportations est resté en dépassement du seuil de 10% sur toute la période de projection. De même, le ratio service de la dette sur les recettes budgétaires est également resté au-delà du seuil de 15% sur les sept premières années de projection.

Ces résultats démontrent que le risque de surendettement de la dette publique du Cameroun est élevé et révèle de fortes vulnérabilités de la dette du fait de la faible capacité de mobilisation des recettes d'exportations et des recettes budgétaires.

Pour y remédier et ramener le risque de surendettement à un niveau modéré voire faible dans quelques années, nombre de mesures de politique économique sont à prendre ou devraient se poursuivre, notamment en termes (i) de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale, (ii) du renforcement de la capacité de mobilisation de recettes d'exportations, renforcée par l'accélération de la politique d'import-substitution, (iii) de la poursuite d'une politique budgétaire prudente permettant de minimiser le déficit primaire, (iv) de l'amélioration de l'indice composite du pays utilisé pour la détermination des seuils d'analyses de la viabilité de la dette publique, à savoir entre autres, la croissance économique, le niveau des réserves internationales, la gouvernance économique et financière, le climat des affaires

CONCLUSION

La Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT) 2022-2024 est élaborée dans une perspective de reprise progressive de l'activité de l'économie mondiale. La politique d'endettement à l'issue de période de référence vise à contenir le ratio d'endettement en deçà de 50% du PIB et une composition du portefeuille de 75% sur emprunt extérieur et 25% sur emprunt intérieur.

Le solde budgétaire devrait passer de 3,2% du PIB en 2021 à 2% en 2022, 1,5% en 2023 et 0,9% en 2024.

Le besoin d'endettement de l'Administration Centrale estimé sur la période 2022-2024 à 5 119 milliards de FCFA, sera comblé à hauteur de 3 387 milliards de FCFA par les ressources sur financements extérieurs, dont 688 milliards de FCFA des appuis budgétaires dans le cadre du PEF et 1 732 milliards de FCFA par le recours aux emprunts intérieurs.

Dans la perspective de disposer d'un portefeuille optimal de la dette publique à moyen terme, des cibles quantitatives ont été fixées dans cette stratégie. Ainsi, à horizon 2024, la stratégie d'endettement vise à maintenir (i) le taux d'endettement public en dessous de 50% du PIB, (ii) la composition du portefeuille de la dette à 75% de dette extérieure et 25% de dette intérieure, (iii) le taux d'intérêt moyen du portefeuille inférieur à 2,5%, (iv) la part de la dette intérieure à court terme en dessous de 10%, (v) la part de la dette à taux d'intérêt variable à moins de 20%, (vi) la proportion de la dette libellée en dollar US en deçà de 25% et (vii) la maturité moyenne du portefeuille à plus de 12 ans.

Pour ce faire, la présente stratégie a fixé des plafonds d'endettement aussi bien pour l'endettement de l'Administration Centrale que pour les autres entités publiques (Entreprises publiques, et CTD) et a défini les instruments de financement les plus adaptés.

Pour l'Administration Centrale, les plafonds d'endettement pour l'année 2022 sont fixés à 650 milliards de FCFA pour la dette extérieure (dont 230 milliards de FCFA pour les prêts non concessionnels) et 350 milliards de FCFA pour la dette intérieure, soit un total de 1 000 milliards de FCFA. Le plafond des avals-garanties est fixé à 40 milliards de FCFA pour les emprunts extérieurs et 200 milliards de FCFA pour les emprunts intérieurs.

Le plafond des nouveaux engagements extérieurs directs des Entreprises et Etablissements Publics et des Collectivités Territoriales Décentralisées est fixé à 100 milliards de FCFA en 2022. Le plafond des nouveaux engagements intérieurs directs des Démembrements de l'Etat est fixé à 150 milliards de FCFA pour l'année 2022.

De l'analyse de viabilité de la dette qui en découle, il ressort que l'implémentation de la stratégie d'endettement choisie permettra de maintenir la dette sur une trajectoire viable. Toutefois, le risque de surendettement demeure élevé.

Pour y remédier et ramener le risque de surendettement à un niveau modéré voire faible dans quelques années, nombre de mesures de politique économique sont à prendre ou devraient se poursuivre, notamment en termes (i) de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale, (ii) du renforcement de la capacité de mobilisation de recettes d'exportations, renforcée par l'accélération de la politique d'import-substitution, (iii) de la poursuite d'une politique budgétaire prudente permettant de minimiser le déficit primaire, (iv) de l'amélioration de l'indice composite du pays utilisé pour la détermination des seuils d'analyse de la viabilité de la dette publique, à savoir entre autres, la croissance économique, le niveau des réserves internationales, la gouvernance économique et financière et le climat des affaires.

GLOSSAIRE DES TERMES DE LA DETTE

Adjudication : Technique utilisée dans le cadre de l'émission des Valeurs du Trésor (Bons et Obligations du Trésor). Elle consiste à mettre en concurrence les Spécialistes en Valeur du Trésor à la souscription des titres pour leur compte propre ou pour le compte de leurs clients.

Allègement de la dette : Remise de dette plus ou moins étendue et ne concernant généralement que les intérêts (sauf pour les pays les plus pauvres où le principal peut être annulé).

Appui budgétaire : modalité de mise en œuvre de l'aide au développement, qui consiste à apporter des aides aux Trésors des pays bénéficiaires. Ces aides permettent d'augmenter les ressources de l'Etat bénéficiaire pour exécuter selon ses propres procédures. Il est directement fourni aux gouvernements partenaires et s'intègre dans leurs propres systèmes d'allocation, de passation des marchés et de comptabilité.

Besoin de financement brut de l'Etat : lorsqu'au cours d'un exercice budgétaire donné, les recettes fiscales ne peuvent pas/ou peuvent tout juste couvrir l'ensemble des dépenses courantes et d'investissements annuels programmés par l'Etat, l'Etat connaît alors un besoin de financement, qui peut être couvert soit par les dons, l'allègement de dettes et/ou par l'endettement.

Bon du Trésor : le titre de créance émis par le Trésor public et dont l'échéance est inférieure ou égale à un an.

Cash-flow (ou flux de trésorerie) : Différence entre les encaissements (recettes) et les décaissements (dépenses) générés par l'activité d'une organisation.

Courbe de rendement de la dette : il s'agit d'une courbe qui présente les niveaux des taux d'intérêt de chaque instrument de dette en fonction de sa maturité. Cette courbe est en général ascendante pour refléter l'idée que plus la maturité d'un instrument de dette est longue, plus les bailleurs de fonds trouvent le placement dans cet instrument plus risqué, et

donc le taux d'intérêt y relatif plus élevé en vue de rémunérer ce risque.

Coût : Le coût du service de la dette et le coût potentiel des pertes économiques réelles pouvant résulter d'une crise financière si l'Etat est incapable de financer ou de rembourser sa dette.

Collectivités territoriales décentralisées : les Régions, les Communautés urbaines, les Communes, ou toute autre entité de droit public à laquelle l'Etat a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par des autorités élues.

Dettes publiques nettes : dette publique brute moins les actifs financiers correspondants aux instruments de dette.

Dettes publiques : (ou dette brute du secteur public), comprend tous les passifs du secteur public (Administration centrale, Collectivités Territoriales Décentralisées, Administration de sécurité sociale et Sociétés publiques) sous forme de dette, obligeant le secteur public à effectuer en faveur du créancier un paiement ou des paiements d'intérêts ou de principal, à une date ou à des dates futures. Parmi ces passifs, pourraient figurer non seulement ceux initialement contractés sous forme de dette, mais aussi le stock des impayés accumulés par le secteur public et les passifs découlant des impôts, des pénalités (notamment celles résultant des contrats commerciaux) ainsi que des décisions de justice au moment où elles sont prises.

Dettes intérieures : Ensemble des passifs contractuels de l'Etat dus aux créanciers résidents et souvent libellés en FCFA. Elle est composée de la dette contractée par l'Etat auprès du système bancaire local et des opérateurs économiques résidents tels que les entreprises publiques et parapubliques, ainsi que des arriérés de paiements accumulés vis-à-vis de divers fournisseurs de l'Etat. On la regroupe en deux catégories que sont la dette intérieure structurée et la dette intérieure non structurée.

Don : le contrat par lequel une personne physique ou morale obtient de manière définitive et sans remboursement, l'usage d'une somme d'argent, d'un bien, ou d'un service.

Emprunt extérieur : Emprunt contracté par des résidents d'une économie auprès de non-résidents.

Emprunt public : Emprunt contracté par l'Etat ou ses démembrements auprès d'autres entités résidentes et/ou non résidentes.

Engagement : Obligation ferme exprimé dans un accord ou un contrat ou tout autre acte équivalent.

Elément don d'un prêt : différence entre le capital et la valeur actuelle, rapportée au capital et mesurée en pourcentage. Un prêt est dit concessionnel si l'élément don est supérieur à un certain seuil, généralement fixé par le FMI à 35%.

Garantie : obligation que la Loi ou le contrat impose à celui qui transmet la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'une créance, de prendre part et cause pour celui auquel il a transféré ses droits lorsqu'un tiers vient à contester avec ce dernier.

Garantie publique : garantie accordée par l'Etat et/ou ses démembrements.

Garantie souveraine : garantie accordée par l'Etat

Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) : initiative du G20 qui offre un allègement aux pays à faible revenu éligibles sur les paiements bilatéraux officiels du service de la dette (principal et intérêts) dus entre mai et décembre 2020. Le DSSI a été prolongé jusqu'au premier semestre 2021, avec possibilité de prolongation supplémentaire de six mois. Les paiements couverts sont suspendus, non annulés, avec une période de remboursement de trois ans, une période de grâce d'un an (2022-2024) et une structure de valeur actuelle nette neutre.

Instrument de dette : créance financière obligeant le débiteur à effectuer en faveur du créancier un ou des paiement(s) d'intérêt ou de principal à une ou des date(s) future(s). La valeur nominale d'un instrument reflète sa valeur du point de vue du débiteur, elle

représente la valeur de la dette à sa création plus tous les flux économiques ultérieurs.

Marché des capitaux : lieu de rencontre entre les agents économiques ayant un excédent de capitaux et les agents économiques ayant un besoin de financement. Il comprend l'ensemble des marchés où se négocient les capitaux et où se gèrent les risques y afférents. A court terme, il est structuré autour du marché interbancaire et du marché des devises et à long terme autour du marché des obligations et des actions.

Obligation du Trésor : Titre de créance émis par un Gouvernement et dont l'échéance est supérieure ou égale à deux ans.

OTA : Obligations du Trésor Assimilables. Elles appartiennent à la famille des Valeurs du Trésor dont les échéances sont de moyens et longs termes. Elles sont assimilables car elles peuvent être émises dans des conditions identiques aux émissions d'obligations précédentes.

Partenariat Public Privé (PPP) : accord contractuel par lequel l'Etat, une Collectivité Territoriale Décentralisée, un Etablissement Public, une Entreprise Publique, ou tout autre organisme public, confie à une entité privée, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale contribuant au service public. Le partenaire privé reçoit en contrepartie un paiement du partenaire public et/ou des usagers du service qu'il gère.

Passif conditionnel : engagement conditionnel qui peut se concrétiser ou non selon que certains événements se produisent ou non. La dette d'une entreprise garantie par l'Etat est un exemple de passif conditionnel pour celui-ci et n'entre dans son passif qu'au moment de sa prise en charge effective par l'Etat.

Principal (ou amortissement) : la fraction de l'encours de la dette remboursée ou à rembourser pendant une période donnée.

PIB : Ensemble des biens et services produits par les agents économiques (résidents ou non) sur le territoire économique d'un pays au cours d'une période, généralement l'année. Cette

production, exprimée en valeur (FCFA), peut s'interpréter comme le produit des quantités par les prix. La mesure de la croissance de cette valeur d'une année (n-1) à l'année (n) se définit comme le taux de croissance nominale du PIB. Par contre, la mesure de la croissance des quantités tout en excluant ou en neutralisant celle des prix se définit comme taux de croissance réelle du PIB ou taux de croissance du PIB à prix constants ou en volume.

Plafond d'endettement : Le plafond d'endettement se réfère à deux approches différentes à savoir la base décaissements et la base engagements. Le plafond d'endettement base décaissements indique soit le niveau de décaissements sur prêts nécessaire pour boucler le financement du budget de l'État au cours d'un exercice, soit le niveau de l'encours de la dette rapporté au PIB d'une année qu'il convient de ne pas dépasser pour ne pas rompre la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques à long terme. Au Cameroun, **(i)** le plafond d'endettement base décaissement est utilisé pour fixer le niveau maximal des emprunts intérieurs à ne pas dépasser au cours d'une année dans le budget de l'Etat. **(ii)** le plafond d'endettement en termes d'encours est donné par une norme communautaire appelé critère CEMAC se situant à 70% du PIB pour l'encours en fin d'une année donnée sur la dette publique et à garantie publique. **Quant au plafond d'engagements extérieur base engagements**, il donne le montant total maximal que le parlement autorise le Gouvernement à négocier et à conclure avec les bailleurs de fonds extérieurs a cours d'une année donnée.

Ratios de liquidité mesurent la capacité de l'État à pouvoir couvrir ses échéances immédiates.

Ratios de solvabilité mesurent la capacité de l'État à honorer à ses échéances financières, et donc à pouvoir assurer l'avenir à long terme sans se trouver en défaut de paiement.

Résidence : lieu où une personne physique ou morale a son centre d'intérêt économique.

Risque : une contingence indésirable, appréhendée, relativement anodine et peu probable qui peut affecter négativement l'emprunt.

Secteur Public : ensemble constitué du sous-secteur des administrations publiques et du sous-secteur des sociétés publiques ; le sous-secteur des administrations publiques étant constitué de l'administration centrale, des administrations locales et des organismes de sécurité sociale.

Service de la dette : les obligations au titre du remboursement du principal d'un prêt et/ou du paiement des intérêts, ainsi que des autres charges et commissions pendant une période donnée.

Stratégie d'emprunt : l'ensemble des décisions prises ou envisagées pour mettre en œuvre la politique d'endettement.

Stock de la dette : à un moment donné il est constitué de l'encours (principal restant dû à l'instant) plus le cas échéant, les commissions et intérêts échus (y compris les intérêts de retard) non encore payés.

Syndication : mode opérationnel qui consiste pour un émetteur à mobiliser des ressources à travers un regroupement de banques ou de Prestataires de Service d'investissement appelé syndicat de titres ou de garantie de l'émission moyennant une commission.

Taux de croissance du PIB : Indicateur utilisé pour mesurer la croissance du produit intérieur brut d'un pays d'une année (n-1) à l'année suivante (n). Le taux de croissance du PIB le plus utilisé est le taux de croissance en volume, c'est-à-dire le taux de croissance du PIB à prix constants Ce dernier exprime l'évolution de la richesse (en biens et services) créée au cours d'une année par rapport à l'année précédente si les prix n'avaient pas changé. Pour calculer cette évolution, la richesse créée de l'année considérée est évaluée aux prix de l'année précédente.

Valeur actualisée de la dette (VA) : Elle est égale à la somme de toutes les obligations futures au titre du service de la dette existante (principal, intérêts, commissions, etc.), actualisée à un taux d'intérêt donné, généralement le taux du marché.

Viabilité/soutenabilité de la dette : Situation dans laquelle le pays est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures au titre du service de la dette, sans recourir aux financements exceptionnels (accumulation d'arriérés, annulation de dettes ou rééchelonnement) et sans compromettre la stabilité de son économie.



**DOCUMENT DE
STRATEGIE
D'ENDETTEMENT
PUBLIC ET DE
GESTION DE LA
DETTE PUBLIQUE
2022**

**STRATEGIE
D'ENDETTEMENT A
MOYEN TERME
2022-2024**

Annexe de la Loi de Finances 2022



®